L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 28 MARS 1861. G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
JEUDI MATIN, 28 MARS.

☞ **Voir la seconde page, pour :**
Le Feuilleton,
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co 45 et 47, Vieille-Levée—Chaussures, chapeaux, vêtements, broderies, marchandises sèches, &c.

Par D. E. Morphy, au magasin de MM. Smith, Cooper & Stebbins, 74, Poydras—Blanc de céruse, cuivre, métal. Aussi au magasin de MM. Moreno & Bros. 44, Vieille Levée—Cigares de la Havane.

Par B. Turpin, sur les lieux—Grocerie au coin des rues [illegible].

Par R. Scott, à 10 heures, dans la rue Gravier, No 53—Vins, liqueurs, eaux-de-vie et champagne.

Par le Shérif, à midi, à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune, propriété de valeur rue des Pacaniers, 1er District.

Nécessité d'une prompte solution.

Le gouvernement de M. Lincoln manque évidemment de sincérité et de franchise. Depuis bientôt un mois qu'il a pris possession du pouvoir il eut dû manifester ses intentions assez clairement pour que personne ne pût se méprendre sur sa véritable pensée. Pourquoi les esprits sont-ils encore en proie au doute et à l'incertitude? Pourquoi perpétuer une situation indécise qui n'est ni la paix ni la guerre? Pourquoi ces sourdes menaces qui éclatent parfois et que suivent immédiatement des protestations de fraternelle amitié?

C'est là une longue comédie, et il est temps que M. Lincoln y mette un terme. A défaut de talent et de hautes qualités administratives qu'il ait au moins le courage de parler net et sans détour, de se prononcer hardiment pour la politique que lui dictera sa conscience ou que sembleront lui commander les intérêts du pays dont les destinées lui sont confiées. Veut-il la guerre? C'est impossible; il n'a ni l'audace ni les moyens nécessaires pour la faire. Nous répétons du reste que le président des républicains noirs est un homme éminemment pacifique et qu'il appelle de tous ses vœux une solution amiable des difficultés entre le Nord et le Sud. Alors pourquoi se renfermer dans un mutisme qui ouvre la porte à toutes les suppositions et justifie les hypothèses les plus absurdes?

Le président a un cabinet, et ses ministres ne sont pas tous, dit-on, du même avis. Qu'importe? C'est le chef qui doit prévaloir parce qu'il porte tout le poids de la responsabilité, et qu'il est le maître. A sa place, doué de plus d'énergie et d'une plus ferme volonté, aurait déjà imposé une solution aux conseillers du gouvernement ou les aurait congédiés. Ce sont les circonstances qui donnent la mesure d'un homme, et tel qui semblait indifférent ou apathique dans une condition subalterne, révèle souvent, dans une autre sphère et dans un autre milieu, des qualités qu'on ne lui soupçonnait pas.

Malheureusement M. Lincoln est resté l'homme que l'on connaissait déjà. Il n'a pas de volonté; il ne sait pas dire: Je veux. Il marche à la remorque de ses ministres dont la déplorable tactique causera infailliblement la ruine de l'administration. A quoi sert le pouvoir quand on le traîne comme un boulet au lieu de le porter comme une couronne! Les suffrages des Etats libres se sont égarés sur un personnage qui était destiné à vivre et à s'éteindre dans l'obscurité au lieu de jouer un rôle important sur la scène politique. Cette erreur, qu'ils déplorent déjà, leur sera fatale.

Puisque le gouvernement de Washington n'ose ni parler ni se prononcer, et qu'il semble avoir adopté la politique expectante, voyons un peu où il en est avec le Sud. Il nous est clairement démontré à cette heure qu'il ne prendra pas l'initiative des hostilités, même une rupture ouverte ne l'effrayait pas. M. Lincoln et ses ministres voudraient bien ramener dans l'Union les Etats qui s'en sont séparés, mais ils comprennent fort bien que les coups de canon ne rétabliront pas la concorde et l'amitié. C'est pour quoi ils ne se sont pas hâtés d'envoyer de nouvelles troupes au fort Pickens dont l'accès ne leur est pas interdit. Quant à l'évacuation du fort Sumter, c'est là, dit-on, une nécessité militaire. Nous en doutons fort, mais nous croyons que M. Lincoln est très heureux que cette nécessité ait commandé d'abandonner une fortification incessamment menacée et où un conflit pouvait s'engager d'un moment à l'autre.

Ce qui ressort pour nous jusqu'à l'évidence de la conduite tenue depuis le 4 mars par la nouvelle administration, c'est qu'elle ne veut rien entreprendre dans le but qui provoque les hostilités. Elle s'est même engagée à cet égard vis-à-vis des commissaires de la Confédération, et ce n'est pas un des spectacles les moins curieux de la crise actuelle de voir le gouvernement fédéral donner secrètement aux représentants de l'extrême Sud, dont il n'osent reconnaître publiquement le caractère officiel, l'assurance de ses intentions pacifiques.

Le maintien du statu quo, tel paraît être le programme du gouvernement de Washington. Mais la situation change chaque jour, et la politique de M. Lincoln le condamnera à souscrire à tout ce que demande le Sud. Il n'envoie pas de renforts à la garnison de Pensacola, mais il sera bientôt obligé de rappeler l'évacuation du fort Pickens, car les vivres ne tarderont pas à manquer aux troupes.

Ce que nous reprochons à l'administration fédérale, c'est un manque de décision qui lui sera funeste. Les situations tranchées sont toujours les moins dangereuses. Le cabinet de Washington sent son impuissance; il n'a ni armée ni argent pour lutter avec succès contre le Sud; il a en outre contre lui l'opinion publique, même dans les Etats libres où les fanatiques champions de la violence ne constituent qu'une infime minorité de la population. Pourquoi donc n'accepte-t-il pas franchement la situation? Pourquoi n'admet-il pas le fait accompli? Le premier de ses devoirs à cette heure est de rendre la paix au pays et de calmer les inquiétudes qui paralysent l'industrie et le commerce.

L'[illegible] du gouvernement fédéral n'est pas en jeu, car il est un droit qui prime tous les autres: c'est celui de la force. Un roi de France écrivait un jour, après une défaite où il avait perdu la bataille: Tout est perdu sauf l'honneur. Nous avons vu récemment de puissants monarques, abattus par la tempête révolutionnaire, prendre philosophiquement le chemin de l'exil. M. Lincoln ne pourrait-il profiter de cet exemple et se résigner à son tour à la défection de quelques Etats? S'imagine-t-il remplir un devoir en perpétuant un état d'incertitude qui ruine le commerce, les fabriques, l'agriculture et les finances? Qu'il serait plus grand et plus réellement courageux, s'il osait dire aux Etats confédérés: Vous avez fait une révolution, et comme vous êtes les plus forts, comme, en outre, en cherchant à vous soumettre, je méconnaîtrais les premiers principes du gouvernement populaire, je me soumets à l'inflexible loi de la nécessité, et, si je proteste contre le droit que vous vous êtes arrogé, je n'hésite pas cependant à reconnaître en vous des citoyens libres et indépendants.

Nous n'attendons pas pareille hardiesse de la part de M. Lincoln, mais nous voudrions qu'il achevât de déconcer une situation qui se complique chaque jour et compromet tous les intérêts dans l'ancienne Union comme dans les Etats confédérés.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

SÉNAT DES ETATS-UNIS.

Washington, le 27 mars.—Au sénat, hier, M. Breckinridge, en répondant à M. Douglas, a dit que les républicains n'avaient émis rien d'essentiel à la demande aux sénateurs républicains [illegible] M. Collamer a répondu qu'ils n'en savaient rien. M. Douglas a dit que le Kentucky avait justice et égalité dans les territoires selon l'opinion de M. Breckinridge, que l'organisation récente des territoires était basée sur un plan de non intervention. Les républicains ont abandonné le Wilmot proviso, l'intervention du Congrès, et répudié la prohibition de l'esclavage par le Congrès.

La résolution de M. Douglas a été déposée sur le bureau par 24 voix contre 11 non.

Mr. Breckinridge a présenté une résolution engageant le sénat à conseiller et recommander le retrait des troupes des limites des Etats confédérés.—Déposée.

M. Clingman a proposé d'ajouter: et à s'abstenir de tout essai de collecter les droits dans ces Etats.

M. Breckinridge suppose que sa résolution aurait à les exceptés plutôt que de l'exposer à être rejetée. Il ne considère pas l'abandon de Key West et de Tortugas par les troupes fédérales, comme essentiel à la paix publique.

M. Rice dit que si les Etats séparés étaient déterminés à rester hors de l'Union, il voudrait que la séparation eût lieu paisiblement, et consentirait à leur donner les forts et les arsenaux pour la conservation de la paix, mais que ces Etats ne sont point en possession de Key West et de Tortugas et n'en deviendront jamais les maîtres. Le commerce du Nord a besoin de ces points, et il ne consentira jamais à les abandonner dans aucune circonstance.

M. Douglas consent à l'abandon des forts Sumter et Pickens.

M. Wade dit que les sept Etats sont dominés par l'usurpation du despotisme militaire, sans que les nous envoyerions pour venger leurs droits.

Après quelques débats, la résolution a été mise aux voix, et en voici le résultat: oui, 19, non, 10.

Comme il n'y avait pas de quorum, la Chambre s'est ajournée à demain.

Les forts du Sud.

Washington, le 27 mars.—Au Sénat, aujourd'hui, M. Breckinridge a demandé la prise en considération de sa résolution.

M. Rice est en faveur de cette résolution, mais il pense que le substitut de M. Clingman va trop loin; il lui semble inopportun de donner au président des conseils sur des questions dont il est chargé par la loi de s'occuper. Il a demandé à M. Breckinridge si sa résolution s'étendait à Key West et à Tortugas; et cela étant il ne voterait jamais pour le retrait des troupes de ces deux forts.

Le sénat, en session exécutive, a confirmé les nominations suivantes faites par le président: M. Saunders, maître de poste à Memphis; M. F. Hassureck, ministre de l'Equateur; M. David K. Carter, ministre à Bolivia.

Département de la guerre.

Le général Scott et autres officiers militaires se sont prononcés contre un changement d'emploi ... au département de la guerre.

Le président a nommé M. George W. Lane, juge des districts nord et sud de l'Alabama.

Le président refuse de communiquer la correspondance du major Anderson au sénat pour raison d'inopportunité.

Troupes pour Pensacole.

Memphis, 27 mars—500 hommes de troupes du Mississipi ont traversé cette ville aujourd'hui en route pour Pensacole, en service actif. Ils ont été reçus avec les honneurs militaires au milieu d'un grand enthousiasme.

Washington, le 27 mars—Le président a nommé M. Charles Leslie consul à Marseille.

New-York, 27 mars—Le cas du steamer *Bienville*, saisi par le collecteur de ce port pour ne pas avoir des papiers en règle, a été renvoyé au secrétaire de la trésorerie.

New-York, 27 mars—Le steamer *Arabia*, de la ligne Canard, est parti aujourd'hui, de ce port pour Liverpool, *via* Queenstown, n'emportant pas d'espèces comme fret.

Marché de New York.

Le marché au coton a été calme aujourd'hui. Les ventes comprennent 900 balles à 12 3/8 pour le Middling Uplands.

La farine a clos ferme. Ventes 1900 barils de $5 20 à 5 25 pour la superfine d'Etat. Maïs ferme, de 65 à 70c le boisseau; porc ferme—Ventes 300 barils de 16 50 à 16 75 pour mess—Graisse ferme 500 barils de 9 à 10c; 650 barils à 10 3/4 la livre.

Marché de Cincinnati.

Cincinnati le 27 mars—La farine a fermé lourde pour la superfine; whisky en baisse de 1/8c Ventes 12,000 barils de 13 1/4 à 13 3/8 le gallon, graisse 9c—Sucre ferme Ventes 380 boucauts de 5 3/4 à 7 1/2 la livre—Café ferme de 13 à 14c. La mélasse est cotée de 31 à 32 le gal.

Nouvelle des Rivières—Louisville, 27 mars—L'Ohio, à ce point, monte ce soir, avec 6 pieds 9 pouces d'eau dans le canal à la marque.

Le vote de la Louisiane.—Le tableau officiel du vote de la Louisiane sur la question de séparation vient d'être publié. Il y a eu dans tout l'Etat 20,448 voix pour la sécession immédiate, et 17,076 pour la coopération.

Caroline du Nord.—La majorité qui s'est prononcée dans la Caroline du Nord contre la réunion d'une Convention, est de 194 voix.

Mouvement de troupes.—Trois cents hommes de troupes ont du partir hier de Jackson, Etat du Mississipi, pour Pensacola.

Bénéfice de M. Develle.—Le théâtre de l'Opéra, fermé pendant la semaine sainte, fera sa réouverture dimanche prochain, au bénéfice de M. Develle. Personne n'oubliera, nous l'espérons, cette solennité, et chacun voudra témoigner, en cette occasion, à l'habile peintre qui depuis trente ans a enrichi notre scène des plus belles toiles, toute la sympathie qu'il a droit de trouver parmi nous. Pour notre part, nous nous proposons de revenir sur cette représentation et de rappeler les titres divers du bénéficiaire à une récompense digne de ses services.

CHRONIQUE LOCALE.

Une erreur.—Nous avons fait une erreur dans notre compte-rendu de la dernière séance de la Convention en disant que personne ne s'était opposé à l'adoption du bill sur le judiciaire.

On se souvient peut-être que toutes les clauses avaient été adoptées une par une, mais que quand il fallut adopter le bill définitivement, le président découvrit qu'il ne restait dans la salle qu'une minorité des membres élus. M. Semmes s'opposa alors à l'adoption en vertu des règlements. La Cour Suprême sera donc à [illegible] l'Ordonnance a force de loi.

Le Régiment de Zouaves.—On sait qu'il s'est organisé ici un régiment de Zouaves qui a été incorporé dans l'armée des Etats Confédérés. Il est commandé en français.

Lorsque la Louisiane se retira de l'Union, le major Gaston Coppens offrit un corps semblable au Gouverneur de l'Etat, mais M. Moore ne se crut pas autorisé à accepter ses services. Le Major se rendit dernièrement à Pensacole et eut avec le Président Davis une entrevue à la suite de laquelle il fut autorisé de former et d'équiper de suite, pour Pensacole, un bataillon qui devra atteindre le chiffre d'un régiment.

Deux compagnies sont prêtes depuis plusieurs jours et n'attendaient que leur uniforme qui vient de leur être livré. Elles partiront ce matin pour un point sur la Baie de Mobile, à soixante milles de Pensacole et de là se rendront à leur poste par terre. Les trois autres compagnies s'organisent rapidement et les suivront bientôt. Leur arme est la carabine Minié avec baïonnette-sabre. On en attend cinq mille des meilleures fabriques de la Belgique. Les exercices sont les mêmes que ceux des Zouaves de l'armée française.

Les officiers des deux premières compagnies sont:
Major, Gaston Coppens,
Adjudant du Major, Frank Zacharie,
Quartier-Maître, Capt. Thompson Harrison, ci-devant officier de l'armée des Etats-Unis,
Payeur, lieutenant Charles Mausean,
Chirurgien-assistant, Dr Miles attaché pendant dix ans, à la Marine des Etats-Unis,
Assistant du chirurgien, M. Gotra,
—Première Compagnie—
Capitaine, Alfred Coppens,
Premier lieutenant, Jean Baptiste Soulliard, ci-devant du corps des Ingénieurs de l'armée française,
Deuxième lieutenant, Louis Fioraoc, troisième lieutenant, Michel Georges.
—Deuxième Compagnie—
Capitaine, Fulcand de Bordenave qui a servi à Alger,
Premier lieutenant, Leopold Lange,
Deuxième lieutenant, Charles Bonnemer,
Troisième lieutenant, J. R. Dijeon;

Nous donnerons les noms des officiers des autres compagnies lorsque les nominations seront faites.

Changement de domicile.—Kaz Shepherd, le vieux contrefacteur dont nous avons longuement parlé à l'occasion de ses dernières tentatives pour mettre en circulation de faux billets de vingt piastres de la Banque de la Nouvelle-Orléans, a été livré aux autorités de la paroisse Jefferson et logé dans la prison de Carrollton.

Il sera jugé devant le juge Blythe, car c'est à Jefferson City qu'il a livré "le fruit de ses recherches et de ses travaux."

Nous dirons aux personnes qui sont exposées à recevoir de ces billets qu'elles pourront facilement les reconnaître des véritables par la qualité inférieure du papier, par l'encre qui est la même pour les signatures et les remplissages, et surtout par la lettre *b* au lieu de la lettre *r* dans le mot *entered* qui est contrefait dans la contrefaçon.

Un squelette.—M. Beach a tenu hier une enquête sur un squelette qu'on avait trouvé flottant dans le fleuve, en face du poteau No 36, Troisième District, et ayant une cravate noire, un ceinturon en cuir, des chaussons blancs, des brodequins.

Recorder Blache.—Peter Arnold a été envoyé devant la Première Cour de District pour avoir frappé Sarah Brock.

W. R. Holbrook, que Wm Casey accuse de l'avoir assailli à l'Hôtel St Louis, a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution.

Samuel [illegible] accuse Amédée Roger [illegible], de vol.

Anna Gozzens s'est plainte d'avoir été grièvement insultée par Mme Franklin.

Gustave Hartmann et Francis Forley, l'un âgé de dix et l'autre de huit ans, sont accusés de larcin. Ils ont volé une douzaine de canifs et un porte-monnaie qu'ils essayaient de vendre près du marché lorsqu'ils ont été arrêtés par l'officier L. Gross.

La Brochure de l'Evêque d'Orléans.

Voici les deux premiers chapitres de la brochure de M. Dupanloup, évêque d'Orléans:

Lettre à M. le vicomte de la Guéronnière par monseigneur l'évêque d'Orléans.

Monsieur le vicomte,

Je viens de lire votre nouvel écrit, *La France, Rome et l'Italie*, et je me sens profondément attristé de voir une telle cause soutenue par vous. Je m'afflige surtout en pensant, non à votre talent, non à votre caractère, mais à vos fonctions.

Vous êtes le directeur de la presse, et vous écrivez avec la permission, par conséquent avec l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur.

Jusqu'ici, le voile jeté sur les brochures anonymes qui ont précédé la vôtre nous réduisait à des conjectures, à de tristes conjectures, mais sans preuves. Nous avons aujourd'hui une certitude: c'est le gouvernement lui même qui vous autorise, c'est le gouvernement qui trouve bon que le souverain pontife, déjà si malheureux, soit dénoncé à l'opinion publique par un conseiller d'Etat.

Il est vrai, et je vous rends cette justice, en engageant votre nom dans le débat, vous nous garantissez par là même que le directeur de la presse aura la loyauté de laisser toutes les franchises nécessaires aux antagonistes de l'écrivain.

J'userai avec libre confiance de cette latitude. Aussi bien le temps des circonlocutions est passé, et l'heure est venue de tout dire, de déchirer tous les voiles qui couvrent et cachent encore la vérité.

I

La situation que vous faites aux évêques est doublement douloureuse, monsieur.

Nous avons le chagrin d'être condamnés à vous suivre dans une forme de controverse qui nous inspire une profonde répugnance, la *brochure*, triste invention de la plus vulgaire littérature politique, à l'usage d'un public qui n'a pas la patience de lire, ni le courage de discuter en face, ni la volonté d'approfondir les questions. Nous sommes condamnés à parler de notre pontife, de notre père, non pas en évêques, en fils, mais en jurisconsultes et, pour les journaux il le faut cependant, car notre devoir nous force à ne pas dédaigner les âmes de ceux qui vous lisent, à ne pas déserter la cause de celui que vous attaquez.

Mais ce n'est pas tout: vous écrivez pour *éclairer le pays, définir les responsabilités* et faire *à chacun sa part*. Et toutefois, soulevant, comme vous le dites, *le problème le plus considérable de notre temps*, et portant contre nous des accusations si graves, votre histoire, monsieur, est étrangement incomplète, aussi bien du reste que le document sur lequel elle repose: je veux parler de la collection des dépêches relatives aux affaires d'Italie, communiquées par le gouvernement au sénat et au corps législatif.

Mais s'il faut nous contenter de ce que vous nous montrez, j'en ai assez pour prouver que votre histoire incomplète n'est pas même impartiale.

Et d'abord, quant à vous, qu'on se mette à notre place. Est-il rien de plus douloureux que d'entendre répéter chaque jour que nous attaquons le gouvernement de notre pays, que nous sommes ses ennemis, que nous appartenons, que nous sacrifions tout à un chef étranger?

Mais quand vous nous adressez une pareille accusation vous oubliez vous même, monsieur le conseiller d'Etat, permettez moi de vous le dire, la loi de votre pays. Il y a en France une loi, une constitution respectable, œuvre du premier fondateur de la dynastie napoléonienne, loi moderne, qui a consacré l'œuvre du temps, et qui a déjà survécu à tant de révolutions: c'est le concordat. Les évêques ont deux chefs: l'un, prince temporel, souverain de leur pays; l'autre, supérieur spirituel, docteur suprême de la foi.

C'est le concordat qui nous fait choisir et désigner par le chef de l'Etat au chef de l'Eglise, lequel seul nous institue. Le concordat reconnait donc qu'indépendamment du souverain que nous avons à Paris, nous en avons un autre dans la ville éternelle, et il conseille nos devoirs envers tous deux. Jamais nous n'y avons manqué, jamais nous n'y manquerons; nous sommes citoyens et prêtres dévoués à l'Eglise en même temps qu'à la patrie. Or, dans ce moment, le chef suprême de l'Eglise est malheureux, il est vaincu, il est humilié, il est menacé; l'épée de la France ne le couvre plus contre les entreprises d'indignes alliés. Comment toute notre sollicitude, nos vœux, nos prières, nos efforts ne seraient-ils pas dirigés vers celui qui est seul faible et seul en péril?

Vous dites, monsieur, que le pape et les évêques sont dominés, nommés par un parti, et que de là vient tout le mal. Vous me permettrez ici de vous sommer de parler clairement.

Il est commode et banal, quand on parle d'un souverain, d'attribuer tout le bien qu'il fait à sa personne, tout le mal à ses amis; n'entendez-vous pas répéter cela chaque jour en France?

Eh quoi! dans ces manifestations immenses, universelles, instantanées, qui ont éclaté en faveur du chef suprême de l'Eglise, non pas seulement en France, mais d'un bout du monde à l'autre, en Irlande, en Angleterre, en Espagne, en Belgique, en Suisse, en Prusse, en Bavière, dans toute l'Allemagne, en Savoie, en Piémont même et dans toute l'Italie, non seulement en Europe, mais en Amérique, aux Etats-Unis, au Mexique, au Brésil, partout, il ne vous plaît de voir autre chose que les manœuvres d'un parti!

Mais pouvez-vous faire à l'épiscopat tout entier une plus profonde et plus ridicule injure? S'il m'est permis de le demander dans un langage que votre étrange accusation rend nécessaire, sommes-nous donc tous des niais ou des hypocrites? Quoi! les évêques français ont parlé, tous les évêques du monde ont parlé, les prêtres, les fidèles ont uni leur voix à la nôtre, et vous ne pouvez vous élever jusqu'à comprendre ce battement de nos cœurs, ce frémissement unanime de consciences catholiques, et ce qu'un évêque d'Irlande nommait si bien "le mouvement naturel et généreux des membres qui se lèvent instinctivement quand la tête est menacée pour la défendre!"

Mais vous oubliez donc ce que vous avez dit vous-même, que cette question "alarme les croyances et remue ce qu'il y a de plus vital et de plus profond dans l'humanité?" Et comme si nous étions étrangers à ces croyances alarmées, et indifférens à ce qu'il y a "de plus vital et de plus profond dans l'humanité," vous ne voulez voir en nous que des dupes ou des instrumens politiques!

Non, tout ce que vous essayez de dire à cet égard, monsieur, ne prouve vraiment qu'une chose: c'est que cette grande question de Rome a le privilége de laisser sans repos aussi bien la conscience de ses adversaires que celle de ses défenseurs.

Est-ce que, en 1848 et 1849, vous n'avez pas vu chez les catholiques, et même chez nos frères séparés, en pleine assemblée nationale, les mêmes réclamations et les mêmes alarmes?

Et, dans la crise actuelle, quand nous voyons un prince piémontais, notre allié et notre obligé, faire à l'Eglise, depuis douze ans, une guerre acharnée, se moquer de nous et de nos conseils, et envahir brutalement les Etats pontificaux, nous devions, selon vous, fermer les yeux et déserter tous nos devoirs.

Vous sentez, on le voit, tout ce qu'a d'accablant pour vous une telle réprobation de la conscience catholique. Mais puisque vous avez eu le courage de l'affronter, ayez du moins le courage de ne pas l'outrager. Non, elle n'est pas avec vous, elle est contre vous cette conscience: il faut en prendre votre parti; mais ce serait vraiment trop vous abuser si, quand vous nous froissez dans nos sentiments les plus chers et les plus sacrés, vous comptiez encore sur la lâcheté et la complicité de notre silence.

Ce parti, dites-vous, "a exploité la charité elle-même, s'est servi de vastes associations, a transformé de sublimes textes de l'Evangile en sophismes de son ambition, a fait de la charité un piége tendu aux âmes généreuses."

Que voulez-vous dire? que valent ces insinuations? Vous attaquez nos sociétés charitables; vous les dépeignez partagées entre des dupes et des traîtres, des imbéciles et des meneurs. Vous empruntez au *Siècle* ses délations sans preuves. Donnez des preuves, citez des faits. S'il y a des torts, frappez-les, mais s'il y a des vertus, respectez-les. Il n'est pas digne de vous de laisser planer sur des œuvres respectables des soupçons sans preuves. N'ajoutez pas au malheur des pauvres le chagrin d'avoir à suspecter ceux qui les assistent.

Sachez-le bien, monsieur, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de parti catholique; il y a des catholiques dans tous les partis; unis de temps à autre et momentanément, quand leur foi est en péril, librement séparés dans tous les camps ensuite.

Parmi les catholiques du pays, il y en a quelques uns de plus dévoués, de plus connus, la reconnaissance de l'Eglise et le respect de l'opinion unissent leurs noms pour en nommer deux: M. de Montalembert, M. de Falloux.

N'appartenant pas au même parti, tous deux ont eu l'honneur d'être placés par la Providence de manière à servir, dans les occasions éclatantes, leur pays et les intérêts religieux, et tous deux ont eu [illegible] l'empereur actuel, dans des circonstances diverses, des services signalés. Ce sont eux principalement, convenez-en, que vous désignez par ces paroles: "Il y avait des hommes, etc."

Vous vous étonnerez peut-être que je prononce des noms propres, et moi je m'étonne que vous n'en prononciez pas, et que vous vous borniez à de vagues insinuations pour appuyer une accusation si grave.

Mais ces hommes que je nomme et que vous vous ne nommez pas, [illegible] qui ont mis leurs noms sur leurs écrits, en réponse à vos brochures anonymes, est-il vrai qu'ils aient mené la cour de Rome et le clergé français? est-il vrai qu'ils aient poussé l'esprit de résistance à toutes les réformes?

Vous avez, monsieur, la mémoire ou la main malheureuse. S'il est un fait certain, c'est que ces hommes, à qui l'empereur doit la gloire de l'expédition de Rome, sont précisément ceux qui, d'une part, ont toujours réclamé à Rome et à Paris, l'accord de la religion et de la liberté, et, d'autre part, ceux qui ont eu, depuis dix ans, le moins d'ascendant, je ne dis pas sur le Saint-Siége, très inaccessible aux influences, mais en France, sur le clergé. Oui, je le redis en rougissant pour vous, [illegible] lutte contre ce fatal entraînement, ils ont été oubliés, délaissés, méconnus, attaqués, presque répudiés.

Une autre école s'est formée qui a eu les faveurs de la popularité parmi les catholiques; [illegible] vous, tout à vous. Elle vous consacrait tous ses efforts, ses louanges que le pouvoir impérial ne peut avoir oubliées, en même temps que l'épiscopat ne cessait de prodiguer à l'empereur les marques d'une confiance sincère, et telle a été l'influence de ce mouvement que l'empereur a pu traverser en triomphe, il y a deux ans, les rangs de ces pieux Bretons dont M. le duc de Grammont plaisante si agréablement dans ses dépêches.

Le parti dont vous parlez, bien loin de conseiller les réformes, les a toujours respectueusement sollicitées, bien loin de mener le clergé, il en a été méconnu, au contraire, le parti qui ne demandait pas de réformes, il était à vous, fidèlement, complètement à vous.

II.

Avec la guerre d'Italie commence une autre situation. Un immense parti se forme alors, immense, en effet, car il se compose de toute l'Eglise de France; il mêle à des sympathies sincères pour l'Italie le vœu ardent que le pouvoir du pape soit respecté. Dans ce parti sont tous les cardinaux, tous les évêques, tous les prêtres, tous les catholiques, quelles que soient les nuances qui les divisent, et aussi tous les hommes de quelque valeur, parce qu'ils savent tous de quel intérêt majeur il est de maintenir indépendant le premier pouvoir spirituel de la terre, parce qu'ils savent qu'être souverain est, pour le pape, le seul moyen de n'être pas sujet.

Toutes ces voix, qui sont unies à la nôtre, vous importunent, et vous parlez de coalition entre les fils des Croisés et les fils de Voltaire.

Mais quoi! si, comme vous le dites vous mêmes, "tout ce qui se rapporte à l'indépendance spirituelle du chef de l'Eglise revêt un caractère d'universalité": si, comme vous le dites encore, "l'indépendance temporelle du pape est une *garantie* de l'indépendance spirituelle," de bonne foi, comment vous étonnez-vous des sympathies universelles qu'a rencontrées la cause du pape, et de cette explosion d'écrits éloquents qui s'est faite de toutes parts, et de ces voix courageuses des publicistes, des philosophes, des hommes d'Etat, qui, dans la noble élévation de leur esprit et la libre fermeté de leur conscience, ont parlé comme des évêques?

Faudrait-il donc penser que nous sommes dans des temps où on n'apprécie pas plus l'honnêteté blessée et la noble fermeté des consciences libres que les inquiétudes filiales et les protestations énergiques de la foi?

Non, pour être ici avec le pape et les catholiques, il n'est pas nécessaire d'être chrétien, il suffit d'être honnête homme.

Et qui donc, monsieur, fut le chef de cet immense parti? L'empereur lui-même. Avant la guerre d'Italie, Sa Majesté a fait entendre ces solennelles paroles:

"Nous n'allons pas en Italie fomenter le désordre, ni déposséder les souverains, *ni ébranler le pouvoir du saint-père* que nous avons replacé sur son trône."

Et encore: "Le but de la guerre est de rendre l'Italie à elle même, et *non de la faire changer de maître*."

Et, de nouveau, après la guerre, pour rassurer une troisième fois les consciences catholiques alarmées, l'empereur, à l'ouverture de la session législative, répétait cette déclaration: "Les faits parlent hautement d'eux mêmes. Depuis onze ans je soutiens à Rome le pouvoir du saint-père, et le passé doit être une garantie de l'avenir."

Telles sont les déclarations de l'empereur; voici celles de son gouvernement.

M. le ministre des cultes, même après les paroles de l'empereur, crut devoir adresser une circulaire spéciale à tout l'épiscopat français dans le but d'éclairer le "clergé sur *les conséquences* d'une lutte devenue inévitable." Que disait la circulaire?

"La volonté de l'empereur est de fonder sur des bases solides l'ordre public *et le respect des souverainetés dans les Etats italiens*."

M. Rouland ajoutait:

"Le prince qui a ramené le saint-père au Vatican VEUT que le chef suprême de l'Eglise soit RESPECTÉ DANS TOUS SES DROITS DE SOUVERAIN TEMPOREL."

Les promesses et les engagements pris devant l'épiscopat et devant le pays furent confirmées avec plus d'énergie encore au sein du corps législatif par M. le président du conseil d'Etat.

Dans la séance du 30 avril 1859, un député catholique, M. le vicomte Anatole Desmousseaux, dans "la crainte que les événements ne marchassent plus vite encore que les ordres venus de France," manifeste "le désir d'entendre déclarer que le gouvernement de l'empereur avait pris toutes les précautions nécessaires afin de garantir la sécurité du saint-père dans le présent, l'*indépendance* du saint-siége dans l'avenir."

"AUCUN DOUTE N'EST POSSIBLE A CET EGARD," répond le président du conseil d'Etat. "Le gouvernement prendra *toutes les mesures nécessaires* pour que la sécurité et l'*indépendance* du saint-père soient assurées."

Un an plus tard, dans la séance du 12 avril 1860, M. Baroche répétait textuellement ces paroles, et ajoutait avec gravité:

"Elles n'ont pas été légèrement prononcées."

Et pour le prouver, M. le président du conseil d'Etat exposait de nouveau, dans les termes catégoriques que voici, les intentions du gouvernement:

"Le gouvernement français considère "le pouvoir temporel" comme une condition essentielle de l'indépendance du saint-siége.

Le pouvoir temporel *ne peut être détruit*. Il doit s'exercer dans des conditions *sérieuses*. C'est pour rétablir ce pouvoir qu'a été faite l'expédition de Rome en 1849; c'est pour maintenir ce même pouvoir que, depuis onze ans, les troupes françaises occupent Rome; leur mission est de "sauvegarder" à la fois *le pouvoir temporel, l'indépendance* et la sécurité du saint-père.

Ce n'est pas tout: l'honorable M. Jules Favre ayant cru pouvoir dire que dès longtemps et par tous ses actes l'empereur avait condamné le pouvoir temporel de la papauté, M. le président du conseil d'Etat protesta en ces termes: "L'empereur n'a-t-il pas lui même repoussé d'une manière aussi noble que solennelle cette étrange accusation?"

Pour écarter les appréhensions exprimées par un autre orateur, M. le président du conseil d'Etat fit une dernière déclaration, et assura "que les troupes françaises ne seraient retirées de Rome que lorsque le saint-père, suffisamment confiant dans ses propres troupes, se jugerait assez fort pour se passer de l'appui de nos soldats; que le gouvernement français ne voudrait pas faire cette expérience du lendemain dont parlait M. Rossi; cela serait contraire à ses vœux les plus ardents."—"*La déclaration du gouvernement est formelle à cet égard.*"

Devant ce concert unanime de tant de voix parlant de si haut, si on était venu me dire: Tout cela signifie simplement:

La France, gardant la personne de Pie IX, laissera le Piémont faire contre la souveraineté temporelle du pape tout ce qui lui plaira;

Envahir ses Etats, écraser ses défenseurs, camper à ses portes, déclarer qu'il veut pour capitale la ville éternelle, et qu'il y sera dans six mois.

Eh bien! en mon âme et conscience, je le déclare, je n'aurais pas cru qu'il fût possible de faire à la bonne foi et à l'honneur du gouvernement d'un grand pays une plus sanglante injure.

Et si, aujourd'hui, il faut définitivement entendre dans ce sens toutes les paroles que j'ai rappelées, eh bien! je le déclare encore, ma conscience est stupéfaite, et je ne sais plus ce qu'il faut penser de la loyauté et de la parole humaine.

Mais on a dit que les meilleures intentions étaient modifiées par la force irrésistible des événements. Vous les racontez, monsieur, à votre manière. Je vous suivrai. Vous m'obligez à faire, en vous suivant, plus de politique que je n'en ai jamais fait; mais j'y suis forcé, j'en appelle à vous-même.

REVUE DES JOURNAUX ETRANGERS

On lit dans le *Times*:

"Le Parlement assemblé de l'Italie va terminer son œuvre de *régénération nationale* et d'unité en adoptant une loi qui transférera formellement la couronne d'Italie à Victor Emmanuel et à ses descendans. A partir de ce moment on peut dire qu'une nouvelle ère commencera pour les Italiens. Sans réserve, sans une seule pensée que nous ne soyons prêts à avouer, nous accueillons cordialement dans la famille européenne une nation célèbre dans les arts et dans les armes, destinée par sa position géographique autant que par son génie multiple et entreprenant à rivaliser avec nous dans le commerce et dans l'industrie. L'Italie ne saurait pas être plus grande et plus prospère que nous ne la souhaitons.

"Le monde est assez vaste pour nous comme pour elle. Mais tandis que nous n'avons contribué que faiblement et indirectement à l'heureuse situation actuelle des affaires de l'Italie, il y a une autre grande puissance qui lui a donné l'appui le plus efficace, un appui sans lequel l'Italie languirait encore dans les fers. Sans la France il n'y aurait pas d'Italie, et si Magenta et Solferino ont donné à la France Nice et la Savoie, ces victoires ont donné à Victor Emmanuel la couronne dont il va prendre formellement possession. Loin de chercher à atténuer la valeur de ces services, nous croyons qu'ils sont plus grands que tous ceux qu'aucune nation a jamais pu rendre à une autre nation. L'empereur des Français veut avoir rétabli l'ordre en France et arrêté le cours de la révolution. A plus juste titre il pourrait prétendre à la gloire d'avoir émancipé l'Italie, créé ses libertés et courbé ses oppresseurs.

"Comment donc se fait-il que l'homme qui a accompli de si grandes choses n'ait jamais cessé depuis deux ans un seul contraire.......... à part de Villafranca n'a pas sauvé Parme, Modène ou la Toscane, le départ de l'ambassadeur français de Turin n'a pas retardé d'une heure la chute de Naples et de Capoue, et les opérations de la flotte française ont arrêté, mais n'ont pas empêché la ruine de Gaëte. Ne serait-il pas temps de profiter de l'expérience?

"Le dernier acte du grand drame italien va commencer. Il n'y a plus qu'une garnison française qui s'oppose à une solution de la querelle de l'Italie et du Pape. Il n'y a pas de doute sur la solution qui est nécessaire. Quand les autres Etats de l'Italie étaient défendus par des puissances étrangères, on pouvait tolérer que le fils aîné de l'Eglise gardât son père spirituel en le soumettant de plus en plus à l'obéissance à l'empereur des Français en favorisant les tendances et l'esprit de l'ère qu'il a inaugurée? Le Pape n'a vraiment plus le choix. S'il veut rester en Italie, il devra faire ses conditions avec la nation italienne. En retardant ce dénouement, la France ne fait qu'impuer au Pape des conditions plus dures, et que rendra la chute de la puissance ecclésiastique plus complète. C'est à Rome que furent vendus les livres de la Sibylle. Le Pape n'a qu'à comparer ce qu'il aurait pu obtenir il y a un an et demi avec ce qu'on lui offre maintenant, pour voir que le repos que lui procure la protection française retarde sa ruine, pour la rendre plus complète. Si cependant l'année que tous comment des nous devons renser vers la paix que l'empereur désire, il ne tardera pas... temps et retirer la garnison française de Rome.

On écrit de Venise, le 20 février, à la *Gazette d'Augsbourg*:

"Depuis deux jours circule, dans les cercles bien informés d'ordinaire, la nouvelle du débarquement de Garibaldi à Antivari, nouvelle qui est évidemment fausse, mais qui fait pressentir l'avenir le plus prochain. On annonce d'ailleurs que trois bâtiments de guerre autrichiens sont partis pour cette localité.

"D'après les renseignemens qui nous arrivent des provinces, l'ouverture du Parlement piémontais a été célébrée, à l'exception de Vérone et de Mantoue, dans toutes les principales villes de la province, où on a hissé le drapeau tricolore, les murs ont été couverts de placards révolutionnaires, et les maisons ont été illuminées. A Vicence, les marchands fermaient boutique en disant que c'était fête. L'autorité a ordonné que la fête durerait deux jours de plus, et que les boutiques resteraient fermées tout le temps."

On lit dans le *Times*:

"Tous ceux qui se rappellent la discussion de 1859 doivent savoir que dans la comparaison de notre marine avec celle de la France, deux catégories de vaisseaux, et deux seulement, étaient regardées comme d'une grande importance. Notre supériorité pour les canonnières et les petits bateaux a été reconnue incontestable; mais il a été établi que la France était notre égale sinon supérieure à nous, pour les vaisseaux de ligne et les frégates.

"Aussi tous nos efforts ont-ils tendu à augmenter notre marine en vaisseaux de ce genre. Pour ne pas ennuyer le lecteur par une série de chiffres et de calculs, nous dirons seulement que l'on a pensé que nous pourrions facilement suivre à avoir, en 1861, 56 vaisseaux de ligne à flot. C'était le maximum, et il était présumé que nous ne pourrions l'atteindre qu'en 1863.

Lord Paget nous apprend qu'au 1er de mois nous avions à flot 53 vaisseaux de ligne à hélice et 14 autres étaient sur le chantier, en construction ou en remaniement. Nous pouvons donc compter que cette année ne s'écoulera pas sans que nous ayons dépassé notre maximum.

Quant aux frégates, le fameux rapport fait sous le gouvernement de lord Derby constatait que nous en avions 26 à flot, 17 à hélice et 9 à roues, deux prêtes à recevoir leurs machines et une en construction.

Nous avons aujourd'hui, à ce qu'il paraît, 31 frégates à hélice à flot, 12 en construction, outre 9 frégates à roues encore en cours de service. En sorte que nous en avons 40 bonnes à flot, renforcées bientôt d'une autre douzaine.

Quant aux petites embarcations, il est inutile d'en parler, notre force en ce genre a toujours été regardée comme satisfaisante. La seule remarque que nous ferons, c'est que les vaisseaux blindés ne sont point compris dans le chiffre que nous venons de donner.

On écrit de Londres:

"La question du coton continue à être l'objet des plus vives préoccupations. Une députation des manufacturiers est en ce moment à Londres, dans le but d'obtenir le plus promptement possible des facilités nouvelles pour tirer de l'Inde le coton que les Etats-Unis semblent ne plus devoir fournir dans un délai prochain. Le parti philanthropique soutient ces démarches de son influence; il considère la prospérité de l'Angleterre comme dépendant des arrivages du coton qui procure du travail à tant d'ouvriers. L'accroissement de production dans l'Inde, où ni les bras ni le sol ne manquent, est simplement une question d'abaissement des prix de revient. Mais cette réduction ne saurait être obtenue dans aucun cas, si le prix du travail ne diminue. Ce n'est que dans l'intérieur du pays que se cultive le coton, et les frais d'expédition de cette denrée dans les ports ne diminueront qu'avec l'amélioration des moyens de transport. Donc la question du coton et celle des chemins de fer sont solidaires dans l'Inde. Aussi les manufacturiers demandent ils avant tout de presser l'exécution des railways, et insistent ils sur la nécessité de conclure un emprunt dans ce but. D'autre part, d'autres questions assez graves se rattachent inévitablement à celles qui sont l'objet de ces réclamations, ce sont celles des salaires agricoles, la dépense d'établissement de voies ferrées, l'exportation des métaux précieux, et le rapport de tous ces faits économiques à la politique générale de l'Inde. Malgré tout son bon vouloir, le gouvernement ne saurait donc marcher aussi vite que les manufacturiers le désirent.

"Les correspondances particulières des Etats-Unis ne présentent pas, du reste, la situation comme aussi grave qu'on le pensait en Angleterre relativement à la production du coton. Les craintes sur la récolte présente sont exagérées; celles sur la récolte future n'ont aucun fondement. On a récolté, dit-on, pas moins de 4 millions de balles, et rien ne saurait empêcher que ces marchandises soient exportées. L'influence de ces nouvelles a fait beaucoup baisser les prix. Quant à l'avenir, disent les mêmes lettres, la culture du coton ne sera jamais négligée, aucune autre ne saurait être substituée; les nègres ne peuvent devenir soldats; il n'y a pas à craindre de guerre civile, car personne dans le Nord ne pense à envahir les Etats producteurs de coton. Quant à un soulèvement d'esclaves, il n'y en aura pas; c'est du moins ce qu'affirment des hommes d'une haute expérience politique commerciale. D'ailleurs, si un pareil mouvement se produisait, il aurait pour effet de réconcilier les deux fractions de l'Union, car il n'est pas un blanc qui hésiterait à aider le Sud dans la répression du soulèvement.

NOUVELLES DIVERSES.

—De grands changements viennent d'être opérés à la Bibliothèque impériale.

Les grandes galeries Voltaire, des Pyramides et du Parnasse ont été coupées de 4 mètres en 4 mètres, et transversalement, à droite et à gauche, dans la salle centrale, par de hautes bibliothèques dont les rayons sont déjà chargés de livres relégués dans les greniers depuis de longues années.

La belle galerie des manuscrits, toute couverte de peintures du Romanelli, prend issue maintenant sur l'escalier même qui conduit à la salle de travail du département des manuscrits.

L'ancienne salle archéologique, dite du Zodiaque, est transformée en bureaux pour l'administration. A droite et à gauche, dans la galerie des manuscrits, on a disposé des montres pour y exposer les curiosités du département.

Tous ces changements, dont plusieurs ne sont que provisoires, ont eu lieu par suite des constructions qui se continuent sous l'active direction de M. Labrouste, au midi du grand établissement.

—On lit dans le *Journal du Havre*:

"Nous avons annoncé la création d'une nouvelle ligne télégraphique entre Paris et Londres par Dieppe et Newhaven, destinée plus spécialement à relier la capitale de l'Angleterre avec les grands centres commerciaux du midi de la France. Cette nouvelle ne pouvait qu'être favorablement accueillie par le public.

"Nous recevons à ce sujet des renseignemens plus explicites sur l'état actuel de nos communications télégraphiques avec l'Angleterre, dont la station de Boulogne est le plus important intermédiaire. La ligne de Calais à Douvres consiste bien dans un câble sous-marin de quatre fils, mais sur ces quatre fils un seul fonctionne à peu près bien; les autres ne rendent aucun service. La ligne de Boulogne possède six fils, tous en bon état.

"Il en résulte que toutes les dépêches de France, d'une grande partie de l'Europe, de l'Asie-Mineure, à destination de l'Angleterre, et réciproquement, sont transmises par le câble de Boulogne. Le travail, dans le bureau de cette ville, est d'un aspect très curieux et très intéressant. Les six fils avec Londres sont constamment occupés par la transmission des dépêches venant ou à destination de Paris, le Havre, Rouen, Lille, etc. Il existe six relais par lesquels passent toutes les dépêches.

"La station de Boulogne est le centre de 22 fils télégraphiques ainsi répartis: Boulogne à avec Paris 6 fils; avec Londres, 6; avec Calais, 5; avec Rouen et le Havre, 1; avec la gare, 1, et pour la ligne sémaphorique, 3. Total, 22 fils.

"Ces immenses ressources ont reçu depuis quelques mois notamment un grand développement. Toutes sont utilisées. Le service de Boulogne prend chaque jour une extension croissante, et la direction de cette ville devient, tant par le service local que par le service international, une des premières de France."

—M. Hector Berlioz annonce en ces termes, dans un de ses derniers feuilletons du *Journal des Débats*, l'apparition d'une nouvelle étoile dans le ciel de l'art:

"Mais il faut absolument que je parle de la séance donnée dans le salon de Mme Erard par miss Mangold, une ravissante jeune Anglaise, élève de Henselt. Miss Mangold a des yeux de fauvette intimidée; elle s'approche pourtant du piano avec une douce assurance et si elle ne s'approchait pas, c'est le piano qui marcherait vers elle.

"Elle joue simplement et doucement la musique de son maître, voire même les compositions de Bach les plus compliquées; le son qu'elle tire du piano est plutôt caressant que fort et son jeu tend plutôt à toucher qu'à surprendre.

"Le public a fait à miss Mangold le plus flatteur accueil. La jeune virtuose, dit-on, doit très prochainement se faire entendre à la Cour."

—La *Gazette de l'Allemagne méridionale* annonce que le célèbre peintre de batailles, le baron de Heideck, plus connu sous le nom de Heidegger, est mort le 21 février à Munich, à l'âge de soixante quinze ans. Il a fait les campagnes de 1805-1809 comme officier dans l'armée bavaroise. Membre de la régence en Grèce, il a rendu d'éminents services à l'organisation militaire du pays. Le baron de Heideck était en dernier lieu lieutenant général et président de l'auditorat général.

—On écrit de Dresde, le 21 février:

"L'art allemand vient d'éprouver une grande perte: le célèbre sculpteur Rietschel est mort ce matin à six heures, veille du jour où devaient être exposés ses derniers travaux: le quadrige destiné à Brunswick et les modèles des statues de Luther et de Wicleff, pour le monument de la Réformation qui doit être élevé à Worms."

—On lit dans un journal spécial, l'*Art musical*, le fait suivant: "Des lettres de Rome nous font connaître les motifs qui ont amené la suspension des représentations du *Trovatore* au théâtre Apollo. Le public faisait tous les soirs répéter le chœur des soldats du troisième acte, qui commence par ces vers:

Les dés ont pour nous des charmes
A bientôt le jeu des armes
Essuyons le sang du glaive.
Mais, demain, ni paix ni trêve......
Que le siége enfin s'achève......

Lorsque les soldats chantaient ce passage, tous les spectateurs poussaient des hourras formidables. Après quelques soirées très bruyantes, il se forma deux camps dans l'un on sifflait, dans l'autre on applaudissait à outrance. Pour éviter un conflit, qui aurait inévitablement eu lieu, l'autorité fit fermer le théâtre. On l'a rouvert, mais le *Trovatore* n'a plus reparu.

Amers de Hostetter.—L'excellent effet produit par ce délicieux tonique, dans toutes les maladies de femmes, lui a acquis une grande célébrité parmi [illegible]. On a trouvé trop de médicaments aux femmes, elles perdent à la fois leur santé et leur argent en se laissant traiter par des charlatans. Mais on peut dire en toute vérité qu'elles ont trouvé dans les Amers de Hostetter un stimulant approprié à leur organisation délicate et aux terribles fonctions auxquelles elles sont sujettes. Lorsqu'elles passent de l'enfance à l'adolescence, que plus tard elles deviennent mères, qu'elles atteignent l'âge critique et que le poids des années s'abattent sur elles, dans toutes les circonstances, elles peuvent se reposer sur les vertus fortifiantes de cet excellent remède. Il n'existe pas de préparations supérieures à l'Amer de Hostetter pour guérir la dyspepsie et les maladies de l'estomac et des entrailles.

Décédée hier soir, à 10 heures et demie *Emma Joséphine*, âgée de 6 mois, fille de *Francisco* SANCHO et de dame *Joséphine* FANNY.

Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 5 heures précises.

Son corps est exposé chez son père, 23, rue Esplanade, entre les rues Victoire et Moreau.

Falleció ayer, a las diez y media de la noche, a la edad de seis meses, Emma Josefina, hija de Francisco Sancho y de la Sra. Josefina Fanny.

Los amigos y conocidos de ambas familias, y los miembros de la Sociedad Menorquina, son convidados, sin otra invitación, a asistir a su entierro, a las 5 horas en punto de esta tarde. El cuerpo está depositado en la residencia de su padre calle Esplanada No 23, entre Victoria y Moreau.

Décédée hier soir, à 9 heures, Eugénia GAIGNARD, épouse de François Porrée. Les amis et connaissances des deux familles, et ceux de Manuel Barrère, ainsi que les membres de la Société d'Economie et d'Assistance mutuelle, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, cette après midi à 4 heures.

Maison mortuaire, encoignure Derbigny et Columbus.

Cergé Ste Anne.

L'AMER DE HOSTETTER.—L'un des effets excellents de ces ... [illegible] ... Le comité de l'Arrivée pour la dyspepsie et les maux d'estomac et d'entrailles.

Zimars—6t v camp 2f

Société Suisse de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Assemblée régulière du lundi, 1er avril, à 8 heures du soir.

—Ordre du Jour.—

☞ 1o—Admissions; 2o—Banquet du samedi, 6 avril (derniers arrangements).

N. B.—L'accueil sympathique qu'a rencontré parmi nos compatriotes l'idée d'un banquet national, a engagé la Société à ne pas en différer l'exécution. Déjà de nombreuses adhésions nous promettent une belle fête, et nous espérons nous réunir en plus grand nombre.

On peut se procurer des cartes chez MM. A. Favre, Passage de la Bourse, C. Schumacher, au coin de Chartres et Bienville, et vers les autres membres de la Société.

Le banquet aura lieu au restaurant Louis, Passage de la Bourse, au coin de la rue St-Louis.

Par le Président. G. ULMES, Secrétaire

28mars—jusq 6av.

MANDEVILLE.

A VENDRE :

Jolie résidence d'été à Mandeville, sur les bords du lac Pontchartrain.

UNE propriété mesurant 44 pieds, 4 pouces, 4 lignes de face au lac, sur 186 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ayant dessus une maison de quatre pièces meublées, cuisine, citerne et autres commodités; aussi une tonnelle garnie d'une jolie vigne en rapport, conduisant de la maison au chemin public. La propriété, située entre celles de MM. C. Durel et A. D'Hemecourt, est à 3 îlets seulement du grand débarcadère des bateaux à vapeur.

Pour plus amples informations, s'adresser à la Nlle Orléans, à M. L. Bernard, rue Bourbon No 148, ou à Mandeville à L. Coquillon Jur. 28 mars—15

Banque du Crescent City.

Nouvelle-Orléans, 27 mars 1861.

CETTE Banque sera fermée le 29 du courant, VENDREDI-SAINT. Les obligations échéant ce jour la devront être payées la veille.

28 mars JULES CASSARD, Caissier.

Demande de modiste.

ON a besoin d'une dame française, parfaite modiste, pour diriger un atelier de coupe et de confections. La personne qui pourra remplir les qualités nécessaires trouvera une très bonne place en s'adressant immédiatement à Mme M. E. BENSON, Modiste, 157, rue du Canal.

☞ On a besoin aussi, au même établissement, de quelques ouvrières modistes de premier ordre.

24 mars—3f

Magnifique Cheval Anglais, de haras.

Le soussigné informe les amateurs de chevaux qui désirent faire saillir leurs juments, qu'il pos[s]ède à cet effet le magnifique cheval FAD GALWAY, descendant du fameux cheval du même nom. Les juments doivent être conduites chez à St-Aromant.

28 mars—15f KENNERVILLE, paroisse Jefferson

A vendre pour cause de maladie.

LE fonds d'un magasin de fourrage établi depuis longues années et ayant une clientèle choisie.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, rue Conti No 9, près la Levée. A vendre également deux chevaux de monture et de voiture. 22 mars—8

Valle della Nuova Orleans, Marzo 28 1861 (E. V.)

Sov.: Cap.: di R.: C.: Nazaret No 3.

I Cav.: che compongono questo Sov.: Cap.: sono invitati a riunirsi giovedì, 28 corrente, alle ore 7½ P. M., nel locale della L.: Stella Polare; per intsiare varii Cav.: d'Or.: al grado di R.: Cruce. Tutti i Cav.: R.: C.: sono invitati.

Per ordine del Sov.: Cap.: GIUSEPPE MIZZI, Gr.: Sec.:

28marzo—1f

¡¡¡ ATENCION !!!

Cazadores Españoles de Nueva-Orleans.

Primera Compañía.

La asamblea general que debia tener efecto hoy jueves 28 del corriente, queda diferida en virtud de la solemnidad del dia, hasta el sabado 30 del corriente á las 6 de la tarde. La reunion tendrá lugar en el local que sirve de cuartel, calle del Viejo Basin esquina á Tremé.

Siendo esta asamblea de la mayor importancia se suplica las mas cumplida asistencia y al mismo tiempo se hace saber que todas las noches de 6 á 8 habrá egercicios doctrinales en dicho local.

Nueva Orleans, jueves, 28 de marzo de 1861.

De orden del capitan
El 2o teniente. Secto
EDWD. J. NATTES.

28marzo

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

1re COMPAGNIE.

LA Compagnie prendra les armes DIMANCHE 31 du courant, à 7 heures précises du matin, pour faire un tir à la cible—Armement complet, petite tenue, gants blancs. Réunion à la caserne.

Par ordre du Lieutenant Commandant J. C. DENIS.
M. GARCIA, Sergent-Major.
28mars—2f

RHUM de la Louisiane—10 barils rhum de la Louisiane, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, entre les rues ... de la Vieille Levée.

CAVIAR DE RUSSIE—100 boîtes ... à vendre par DUNTZE & Co, Encoignure Royale & Conti

☞ **Bureau Central du Board des Commissaires,**

No 5 Commercial Place, ville de la Nouvelle-Orléans, 25 mars 1861.

AVIS AUX ELECTEURS DE LA PAROISSE D'ORLEANS.

L'ÉLECTION de LUNDI, Premier Jour d'Avril 1861, conformément à la proclamation de son Excellence Thomas O. Moore, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, portant date du 28 Février, 1861, sera tenue aux endroits ci dessous nommés, et sous la surintendance des Commissaires ci-après nommés. Chaque Poll sera connu comme suit:

Premier District.

Premier Precinct—Poll No 1—A la case à pompe de la Compagnie No 12, rue Tchoupitoulas, entre les rues Race et Orange—Commissaires: J. H. Bradfute B. B. Frost, W. E. Florance.

Poll No. 2—A la case à pompe de la Compagnie de pompiers No 1, rue Hunter, entre les rues Tchoupitoulas et Levée. Commissaires: W. B. Lindsey, D. B. Penn, J. N. McCandlish.

Deuxième Precinct—Poll No. 1—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 20, rue Thalia, entre les rues Bacchus et Dryades. Commissaires: Robert Brown, W. W. McGarrity, J. M. Read.

Poll No 2—A l'encoignure des rues Euterpe et St Charles. Commissaires: A. E. Shaw, John Cannall, Geo. W. McCerren.

Troisième Precinct—Poll No. 1—A la case à pompe de la Compagnie No 6, à l'encoignure Commerce et St-Joseph. Commissaires: John A. Diamond, O. F. Benjamin, J. H. Jones.

Poll No. 2—A la maison No. 389 rue Tchoupitoulas, entre les rues Erato et Calliope. Commissaires: L. Y. Lusk, J. B. Prague, M. Porrell.

Quatrième Precinct—Poll No. 1—A la case à pompe de la Compagnie de pompiers No 19, rue Calliope, entre les rues St Charles et Carondelet. Commissaires: James Strawbridge, L. Folger, E. C. Baxter.

Poll No. 2—Dans une boutique de charpentier de la rue des Remparts, No 355, entre Clio et Calliope. Commissaires: R. M. Turnbull, S. O. Risk, D. Snyder.

Cinquième Precinct—Poll No. 1—A la case à pompe de la Compagnie de pompiers No. 2, rue Tchoupitoulas, entre les rues Natchez et Poydras. Commissaires: Sam. Todd, F. E. McManus, Thos. J. Beck.

Poll No. 2—A un endroit de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Lafayette. Commissaires: J. J. McCaulay, John McKee, Alex. Brother.

Sixième Precinct—Poll No. 1—A la case à pompe de la Compagnie de pompiers No 13, rue Perdido, entre les rues St-Charles et Carondelet. Commissaires: T. O. Stark, Henry Florance, Geo. Cope.

Poll No. 2—A la case à pompe de la Compagnie de pompiers No. 5, rue Girod, entre St-Charles et Carondelet. Commissaires: Robt Conway, Richard Esterbrook, Thos Rykman.

Septième Precinct—Poll No. 1—A la case à pompe de la Compagnie de pompiers No. 14, rue de la Commune, près de celle des Marais. Commissaires: N. E. Bailly, R. M. Montgomery, J. M. Burke.

Poll No. 2—A la maison rue Girod, No. 217 entre les rues Cirque et Bassin. Commissaires: W. B. Konts, E. C. Kelly, J. A. Shubert.

Poll No. 3—No. 117, rue du Bassin, encoignure de la rue Perdido. Commissaires: E. Wood Perry, J. D. Wood, T. O. Laughlin.

Deuxième District.

Huitième Precinct—Poll No. 1—A la case à pompe de la compagnie de pompiers N. 7 rue Dauphine, entre les rues Bienville et Douane. Commissaires: T. Wendell, W. S. Campbell, S. H. Felton.

Poll No. 2—Passage de la Bourse, No. 125, entre St-Louis et Conti. Commissaires: John M. Scott, Francis C. Zacharie, C. K. Wheat.

Neuvième Precinct—Poll No. 1—A la maison de Pelican Hook and Ladder Co., No. 4, à l'encoignure des rues Conti et Bassin. Commissaires: W. J. Hewitt, V. Gerardy, Robt. Abott.

Poll No. 2—A la maison No. 211 de la rue Bienville entre les rues Tremé et Marais. Commissaires: J. J. McCormack, John Sands, John Semmes.

Dixième Precinct—Poll No. 1—Au bureau du Collecteur des Taxes, rue St. Pierre, Maison Pontalba. Commissaires: A. Adnet, M. L. Blasco, L. Castera.

Poll No. 2—A la maison No. 13, rue St. Pierre, entre les rues Chartres et Levée. Commissaires: L. F. Duplessis, O. Lomoine, H. Vignaud.

Onzième Precinct—Poll No. 1—Au bureau du Député Commissaire des Rues, encoignure des rues St. Pierre et Chartres. Commissaires: J. H. Andry, Henry Datel, H. Datel.

Poll No. 2—A la maison No. 19, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon. Commissaires: Jules Soraparu, E. Landreaux, et J. P. Montamat.

Douzième Precinct—Poll No. 1—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No. 10, rue Domaine, entre St. Claude et Remparts. Commissaires: Charles Calongne, Oscar Dupeire, et E. G. Gottschalk.

Poll No. 2—A la case à pompe de la Compagnie No. 21, à l'encoignure Casernes et St Pierre. Commissaires: C. Lange, Clément Ramos et F. H. Leze.

Treizième Precinct—Poll No. 1—A la maison No. 145, rue des Ursulines, entre les rues Bourgogne et Remparts. Commissaires: A. Baudoin, F. Meteye, J. A. Weysham.

Poll No. 2—A la maison No 65, rue St. Philippe entre Bourbon et Royale. Commissaires: A. J. Moss, Alfred Le Blanc, A. Sambola.

Quatorzième Precinct—Poll No. 1—A une maison, rue Esplanade, entre Miro et Tonti. Commissaires: Jeremy Bayon, F. M. Crozat, A. A. d'Aquin.

Poll No. 2—A la maison de pompe de la Compagnie No 3, rue Bayou Road. Commissaires: Paul E. Cuzet, John O'Leary, C. Tronard.

Troisième District.

Quinzième Precinct—Poll No. 1—A la maison No 63, rue des Français, entre Casacalvo et Moreau. Commissaires: Charles Le Carpentier, A. Lesseps, P. Agest.

Poll No 2—A la maison de l'encoignure des rues Union et des Grands Hommes. Commissaires: Auguste Viavant, J. A. Lallande, et St-Colombe Davis.

Seizième Precinct—Poll No. 1—A la maison sur le Chemin du Bayou, entre les rues Dauphine et Grand Commissaires: F. A. Michel, St. P. Sabret, A. Dufour.

Poll No 2—A la maison de l'encoignure des rues Esplanade et Claiborne. Commissaires: Soulière Andry, J. A. Romer, J. Rodriguez.

Dix-septième Precinct—Poll No. 1—A la case à pompe à Mithell, ... Commissaires: Anthony O'Neal, Octave Pegot, John Sutton.

Poll No. 2—A une maison près la maison d'école à Mandeville. Commissaires: Charles Pagot, St. Charles Everhard, G. Lessiquet.

Dix-huitième Precinct—Poll No. 1—A la maison No 476 rue des Grands Hommes, entre Champs Elysées et Marigny. Commissaires: P. L. Mamoux, S. S. Reid, A. Rousseau.

Poll No. 2—Au bureau du Député Commissaire des rues, Champs Elysées, entre Grands Hommes et Craps. Commissaires: P. A. Foster, H. Schroeder, Robt Marshall, Sr.

Dix-neuvième Precinct—Poll No. 1—A une maison de la rue Urquhart, entre Mazant et Mandeville. Commissaires: T. A. Bonet, Louis Philippe, John Burke.

Poll No. 2—A une maison de la rue Urquhart, No 26 entre Mandeville et Marigny. Commissaires: Theo. Methyne, George H. ..., P. Newman.

Vingtième Precinct—Poll No. 1—A la maison No 349 ... Commissaires: D. Fattar, Robert Wynne, E. Sobersona.

Poll No. 2—A la maison No 90, rue Louisa, entre Amour et Bons Enfants. Commissaires: Saml Roger, F. Daubert, Charles Seymour.

Vingt et unième Precinct—Poll No 1—A une maison, rue Bercé, entre Barthélemy et Pauline. Commissaires: J. Aguirand, Leonce Bayon, Adolphe Bernard.

Poll No. 2—A la Cie "California Saw Mill." Commissaires: E. Dupré, T. Bachemin, Philip Power.

Quatrième District.

Vingt-deuxième Precinct—Poll No. 1—A la maison de Hook and Ladder Company No 1, Jackson, entre Rousseau et Chippewa. Commissaires: Homer Kellogg, G. A. Harris, J. T. Barrett.

Poll No. 2—A la case à pompe de la Compagnie No 22 ... Commissaires: George Keller, J. F. Wale, J. A. Watkins.

Vingt-troisième Precinct—Poll No. 1—A la case à pompe ... Commissaires: J. J. Rice, A. W. Bosworth, Wm Dawson.

Poll No. 2—A l'encoignure des rues Laurel et Toledano. Commissaires: John Homer, V. F. Cahn, C. D. Ball.

Alger.

Cette partie de la Paroisse d'Orléans sur la rive droite du fleuve Mississipi aura un Poll No. 1. Commissaires: J. E. Cazzes, J. A. Magellan, Peter Mary.

Un des polls dans chaque precinct aura, excepté le Septième et Vingtième precincts, le poll No. 1, où les votants dont les noms commencent par les lettres initiales rangeant de A jusqu'à K, inclusivement, auront le droit de voter au Poll No. 1, et ceux dont les noms commencent par quelqu'une des lettres initiales rangeant de L jusqu'à Z, auront le droit de voter au Poll Numéro Deux.

Ces deux polls dans le Septième Precinct seront constitués et désignés comme Poll Numéro Un, où les votants dont les noms commencent par une des lettres initiales rangeant de A jusqu'à G, inclusivement, etc. Les deux dits votants dont les noms commencent par quelqu'une des lettres initiales rangeant de H jusqu'à N inclusivement auront le droit de voter au Poll Numéro Deux, et ceux dont les noms commencent par quelqu'une des lettres initiales rangeant de O jusqu'à Z, inclusivement, auront le droit de voter au Poll Numéro Trois.

Les Commissaires à chaque Poll nommeront un Greffier d'Election.

La somme de dix piastres sera allouée aux Commissaires à chaque Poll pour qu'ils se procurent des aménagements dit pour l'élection.

Chaque Greffier recevra la somme de deux piastres cinquante cents pour ses services.

Les comptes des dites dépenses doivent être approuvés et signés, respectivement par les trois Commissaires à chaque Poll.

L'Hon. THOS. J. SEMMES, Président du Bureau des Commissaires et Avocat Général, se trouvera le jour d'élection à son bureau, No. 81, rue St-Charles, où il sera préparé à nommer des substituts pour remplir les places de tels Commissaires d'Election qui manqueraient ou refuseraient de servir.

Par ordre du Bureau Central des Commissaires.
26mars— J. AD. ROZIER, Secrétaire.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!—5 caisses Chapeaux de paille, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA JR, No 62 et 64, rue Vieille Levée. 28 mars

HUILE, VINS, &c.—
2000 paniers huile x2, 24 et 11 onces.
5000 caisses vin blanc et rouge,
1000 do fruits et cerises à l'eau de vie,
400 barriques vin blanc et rouge à vendre par PIAGGIO & VIOSCA JR, No 62 et 64, rue Vieille Levée. 28 mars

GRAINES—FICELLE, &c.—
100 barils graines de Canaries,
100 sacs graines de lin,
10 boucauts ficelle,
50 sacs noisettes,
150 caisses amandes sans coques,
150 sacs amandes,
15 caisses manne, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA JR, No 62 et 64, rue Vieille Levée. 28mars

VIEUX whisky—10 barils vieux Bourbon whisky extra.
20 barils Bourbon whisky P.
10 barils vieux Monongahela whisky,
10 do Rye whisky,
50 barils whisky, Magnolia,
2 barils vieille eau-de-vie de pêche,
En magasin et à vendre par HENRY VALETON & CO, 27, 29 & 31, rue Bienville. 28mars

EN débarquement du navire Active, venu de Bordeaux:
10 barriques vin blanc supérieur Ht Sauterne
20 barils do do
2 caisses de 100 1/2 boîtes haricots flageolets de Salles
3 do de 100 1/2 boîtes cèpes à l'huile do.
1 do de 100 1/2 boîtes fromage Roquefort do.
A vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31, rue Bienville. 28mars

PETITS POIS—6 caisses de 50 boîtes petits pois de Briant.
30 caisses de 100 1/2 boîtes petits pois verts de Briant.
5 do de 50 boîtes petits pois do de Salles.
20 do de 100 1/2 do du do do.
5 do de 100 1/2 do de verts au beurre.
En magasin et à vendre par HENRY VALETON & CO, 27, 29 et 31, rue Bienville. 28mars

EN magasin et à vendre par M. A. CALONGNE—5 barils huile de charbon en gros et en détail, 205 & 207 rue Royale, encoignure Dumaine. 28mars

Bureau du Comité des Finances de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Chambre No. 14, Hôtel de Ville, 25 mars 1861.

AVIS est donné que conformément à la résolution No 5529, approuvée le 22 mars 1861 "autorisant les chairmen des comités de finances du Conseil Commun à annoncer, pendant vingt jours, que des propositions cachetées seront reçues par eux pour l'achat des bons émis par la ville au faveur de la Compagnie du Chemin de Fer Pontchartrain jusqu'à concurrence du montant déposé actuellement à la Banque des Citoyens, après paiement de tous les coupons d'intérêt dûs maintenant sur des bons de chemins de fer."

Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 15 avril 1861, à 6 heures et demie du soir, au bureau du comité de finances, No 14, Hôtel de Ville, pour la vente à la ville, de trente cinq bons émis en faveur de la Compagnie du Chemin de Fer Pontchartrain.

Les propositions devront être adressées à MM. A. Dupré et L. E. Forstall, chairmen des comités de finances du Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans et endossées "Propositions pour la vente de bons du Chemin de Fer Pontchartrain."

A. DUPRE, Chairman du comité de finances, Board des Asst. Ald.
L. E. FORSTALL, Chairman du comité de finances, Board des Ald.
26 mars—au 18 avril

Avis.

DES livres de souscription au capital du NEW ORLEANS AND HIGHLAND COAL COMPANY seront ouverts, tous les jours, pendant deux semaines seulement, de 3 à 4 heures P. M., au bureau de M. R. KING CUTLER, Commercial Place, No 5, encoignure de la rue du Camp, Nlle Orléans.

Le capital de la Compagnie sera de $500,000. Les actions sont de $1000 chacune. Environ 3/4 (trois quarts) des actions sont maintenant pris et la Compagnie commencera bientôt ses grandes opérations. Un ci-toyen du Sud peut souscrire aux livres.

Veuillez examiner. Par ordre de la Compagnie, GEORGE PAYNE, président. Germantown, Kentucky.
26 mars—12

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane—3me Mté.

Nlle-Orléans, 26 mars 1861.

CETTE Banque sera fermée Vendredi prochain 29 du courant, (VENDREDI-SAINT). Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés jeudi, 28 du courant, et les billets devront être mis à l'escompte mercredi, 27 du courant.
26 mars R. J. PALFREY, caissier.

AVIS.

L'INTÉRET de M. ANTONIO COSTA dans notre maison cesse à partir d'aujourd'hui.
P. PRATS & CO.
Nlle-Orléans, 9 mars 1861. 9mars—1m.

CONFITURES des Shakers—80 caisses, à vendre par BERNARD TURPIN, [illegible]

MAISON LUCAS & MASSON

Encoignure Royale et Conti.

MISE EN VENTE,

A partir de

LUNDI, 25 MARS,

A des prix sans précédents dans les affaires,

DE

200 PAIRES RIDEAUX MOUSSELINE BRODÉE à $3 25
ne valant pas moins de $6.

150 OMBRELLES TOM-POUCE - - - - $1 75
article de $2 50.

50 DOUZAINES GANTS FAÇON JOUVIN à 15 et 25 cents.

AVIS: Les dames qui n'ont pu se faire servir la semaine dernière sont priées de vouloir bien NOUS EXCUSER, VU LA FOULE occasionnée par

NOS BARÉGES à 12 1/2 cents.

Nous annonçons qu'il en reste environ

6,000 YARDES,

Et que nous nous sommes mis en mesure de répondre à toutes les demandes.

25 mars—1f

ATTENTION.

Propriété de valeur à l'encan par le shérif.

☞ Nous appelons l'attention publique sur la vente qui aura lieu, aujourd'hui, à midi, à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune, par le ministère du shérif, d'une propriété améliorée située rue des Pacaniers, 1er District. Pour les détails et les conditions voir les annonces.

Vente sans réserve.

Bottes, souliers, brodequins, chaussures, chapeaux et marchandises sèches.

☞ L'attention particulière des acheteurs est appelée sur la grande vente sans réserve, de bottes, souliers, brodequins, chemises, chapeaux et marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, au magasin d'encan de E. Roger & Co No 45 et 47 rue de la Vieille Levée. Conditions à la vente.

GROCERIE A L'ENCAN.

☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan, par Bernard Turpin, du fonds d'une Grocerie située à l'angle des rues Galatin et Urquhart, consistant en un assortiment général de vins, liqueurs, huile, savon, chandelles, café, sucre, &c., ainsi que les comptoirs étagères, ustensiles, &c. La vente se fera sur les lieux aujourd'hui à 10½ heures du matin.

☞ L'attention des acheteurs est appelée sur la vente de céruse et de vieux cuivre qui sera faite par E. Morphy, aujourd'hui, vendredi matin.

Avis aux Capitalistes

VENTE SANS RESERVE.

LES PLANS des 752 Terrains et des maisons qui seront vendus sans autre garantie du ministère de [illegible] Dominguez, Anthony Fernandez encanteur, SAMEDI, le 30 de ce mois, sont exposés à la Bourse St Louis à la disposition du public.

23 mars—7f

Service réformé en Français

TOUS LES DIMANCHES à 4 heures, dans la salle de l'Eglise Presbytérienne, rue Tivoli, entre Canal et Commune.

L'entrée est par la rue Gasquet.

DIMANCHE 31 mars: [illegible]

26 mars—5t

Huile de Charbon et Lampes.

POUR TOUS!

REÇU TOUT RÉCEMMENT AU

GRAND ENTREPOT

D'HUILES ET DE LAMPES,

DU SUD,

RUE DE CHARTRES, No 6,

PLUSIEURS GRANDES FACTURES

DE

LAMPES A HUILE DE CHARBON,

(Spécialement pour le commerce.)

UN GRAND NOMBRE DE MODELES NOUVEAUX,

Qu'on ne trouve dans aucun autre établissement.

Ce qui fait de notre assortiment le plus grand, le plus complet de la ville,

ET L'EGAL DE N'IMPORTE QUEL AUTRE SUR LE CONTINENT

A vendre

A meilleur marché

que dans aucune autre maison

DES ETATS DU SUD,

Dans la rue de Chartres, No 6,

SEULE AGENCE POUR LA VENTE DE

L'huile de lampe incomparable, de

HALE,

QUI DONNE UNE ECONOMIE DE 20 POUR CENT

Et donne un quart de lumière de plus QU'AUCUNE AUTRE LAMPE

H. C. COVERT,
Successeur d'ARTEMON HILL.

25 mars—☞

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle Orléans.

LA bénédiction du nouvel asile de cette société devant avoir lieu dimanche prochain, 31 courant à 5 heures après-midi, MM. les sociétaires sont invités à se réunir en tenue ce même jour, à l'ancienne salle, rue du Bayou, à 4 heures après-midi, pour de là se rendre en procession à l'asile neuf, et y assister à la cérémonie de la bénédiction qui en sera faite par M. l'abbé Joubert desservant de l'église St-Augustin.

Par ordre du Président,
25mars—6f F. PICARD, Secrétaire.

Bureau à Louer.

Le rez-de-chaussée de la maison située dans la rue Conti, à côté de la Banque de la Louisiane.
S'adresser à AUGUSTE MONTREUIL, Caissier
23 mars

Corsets...... Corsets.

LA maison LION & ANDRÉE a l'honneur d'annoncer aux dames, ainsi qu'aux marchands de la ville et de la campagne, qu'elle vient de recevoir un nouvel assortiment de corsets de la première fabrique de Paris (maison Buchet-Dumas), médaillé à Paris et en Amérique.

A vendre à grand rabais—$2 50.
11 mars Coin Bienville et Royale.

Louisiana Academy,

Rue Hôpital, No 79,

Entre Royale et Bourbon.

CETTE institution fondée par M. A. FERRIER, ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique est confié à des professeurs distingués. Le latin et le grec sont enseignés sans rétribution supplémentaire. Un maître d'escrime chargé aussi des exercices militaires, est attaché à l'établissement. Les prix d'admission varient de $5 à $10, selon la force des élèves.
5 mars 1rep—1m.

AU PUBLIC.

LE droit de propriété des marques des cigares et des cigarettes de la Havane "Le Meridiana," "Walter Scott" et "Cristal Palace" ayant été obtenu par nous, dûment autorisés par les fabricants, MM. Fajo & Quevedo, à la Cour de District des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, afin de protéger les droits des propriétaires, nous poursuivrons, conformément à la loi, tout contrefacteur et fabricant de cigares qui se serviront des dites marques.

ALVAREZ, FERNANDEZ & Co,
20 sep Rue Vieille-Levée, No 52, enc. Bienville

BI-CARB de soude—500 barillets de la marque Deacon & Co, en magasin et à vendre par W. H. VREDENBURGH, No 36, Vieille Levée. 18 mars

ABSINTHE Suisse—120 caisses de la marque E. Pernod, à vendre par W. H. VREDENBURGH, No 36, Vieille Levée. 18 mars

GENIÈVRE de Hollande—40 pipes de la marque Steamboat, de Ryebende & Zoon, en douane, à vendre par W. H. VREDENBURGH, No 36, Vieille Levée. 18 mars

VIN de Bordeaux, en caisses—3000 caisses vin Léoville, Lafitte, Margaux, grands et demi-bouteilles, et Chateau Pagnac grandes bouteilles, à vendre par W. H. VREDENBURGH, No 36, Vieille Levée. 18 mars

Bataillon des Zouaves de la Louisiane.

CEUX qui se sont enrôlés dans ce bataillon, de régulièrement sont avertis qu'ils ont à se présenter, dans les vingt-quatre heures, au No 61, rue de la Douane, sinon, ils seront considérés comme déserteurs.
Nlle Orléans, 27 mars 1861
27 mars—2f H. COPPENS
A l'Abeille et à la Gazette Allemande de la rue Poydras.

Bataillon d'artillerie d'Orléans.

2DE COMPAGNIE.

ATTENTION!

LA Compagnie prendra les armes en petite tenue, armement complet, gants blancs, samedi soir ... pour aller aux ... le dimanche suivant ...
Réunion à la caserne.
Par ordre du capitaine, JOSEPH BERCIER, Secrétaire
27 mars—4f

CAZADORES ESPAÑOLES DE NUEVA ORLEANS.

La Compania ¡¡ Atencion !!

SE suplica á todos los miembros que componen la expresada se sirvan concurrir el jueves, 28 del corriente, á las 6 de la tarde, al local que sirve de cuartel, para ejercicio general y al mismo tiempo para tratar de asuntos importantes de la misma.

Habiendo todas las noches de 6 á 8 egercicios de tiradores, en el mismo local, el capitan espera asistan a ellos [illegible]

De orden del Capitan—El Sargento primero,
26marzo BASILIO CARRILLO.

NOUS avons repris aujourd'hui nos paiements en plein.
Nlle Orléans, 25 mars 1861
26mars—5 HUGHES, HYLLESTED & Co

AVIS.

NOUS avons repris aujourd'hui nos paiements en plein.
MARTIN, COBB & Co.
Nouvelle-Orléans, 18 mars 1861. 18mars—12f

Avis de Société.

PAR acte en date de ce jour, passé pardevant M. Amédée Ducatel, notaire en cette ville, une société a été formée par MM. MICHEL BOCHET et CHARLES DELAMARRE pour l'exploitation d'une manufacture à vapeur de chocolat et de confiserie, ayant pour titre MANUFACTURE DU SUD. La raison sociale est BOCHET & DELAMARRE.
Nlle Orléans, 27 mars 1861.
28 mars—1f AMÉDÉE DUCATEL, notaire

Demande de Modiste.

ON demande de suite une excellente modiste. S'adresser dans la rue du Canal, No 152, à Mme E. PHILLIPS.

Sucre de la Havane.

700 Caisses sucre blanc, terré jaune et sucre brut, en débarquement du brick A. A. Chapman venant de la Havane, à vendre par S. PLASSAN, Nos 38 et 40 rue de la Vieille Levée.

TABACS de la Havane et du Mexique—275 balles pour tirpes et cigares, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 57 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

VIN ROUGE DE BORDEAUX—100 barriques VIN ROUGE DE BORDEAUX en débarquement du navire Alice Provost, à vendre par J. & J. TARDOS, No 43, Vieille Levée.

BOCHET & DELAMARRE,

MANUFACTURE DU SUD

DE

CHOCOLATS ET CONFISERIE,

A LA VAPEUR,

31, rue de Chartres, et encoignure de la rue de la Douane, 74 et 76.

Ouverture irrévocable le 30 mars.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis, leurs connaissances et le public en général, qu'ils ouvriront leur grande manufacture à vapeur de chocolat et confiserie, samedi 30 prochain, courant. Ils veulent que les bonnes appréhensions des personnes qui veulent s'élever un pareil établissement malgré l'état actuel des affaires ne soient pas démenties. En conséquence, les soussignés s'engagent à satisfaire amplement leurs clients par une production [illegible]. On trouvera chez eux tout ce que le goût peut le plus exigeant peut imaginer, c'est-à-dire chocolats fins en tablettes, chocolats à la crème, bonbons de tous genres et de première qualité, &c., &c.
25 mars—1m BOCHET & DELAMARE

Au Public.

LE public est informé que les bâtisses ci-devant occupées par le BUREAU DE POSTE des Etats-Unis, sont en voie d'être réparées et disposées de manière à servir de Bourse aux marchands et aux encanteurs.

L'ouverture aura lieu le 1er avril prochain.

Plusieurs chambres et bureaux à louer.

Pour les détails, s'adresser à L. E. LUSK, agent. Sur les lieux, No 1, au premier.
25 mars—6f

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle Orléans, 23 mars 1861.

CETTE Banque sera fermée le 29 du courant, vendredi saint. Les billets, et les comptes échéant ce jour-là devront être payés le jeudi qui sera également le jour où les billets devront être mis à l'escompte.
25mars C. A. F. RONDEAU, caissier.

Attention Zouaves!

ATTENTION!

PAR ORDRE SUPERIEUR.

DES dépêches télégraphiques reçues hier de Montgomery, nous autorisant à enrôler des hommes pour compléter le régiment de Zouaves admis comme troupe régulière de l'armée de la Confédération du Sud et nous ordonnant en même temps de tenir ce régiment prêt à partir et à prendre du service au premier appel, nous informons les FRANÇAIS et autres nations qui voudraient s'engager, à se rendre *immédiatement* au bureau d'enrôlement rue de la Douane No. 61, de 9 heures A. M. à 7 P. M. 25 mars.

Banque du Commerce de la Nelle-Orléans.

Département des Travaux Hydrauliques.

7 mars 1861.

UN dividende de CINQ PIASTRES par action a été déclaré par la Direction, payable le 1er avril prochain, et aux actionnaires de New-York, chez R. W. Montgomery, le 15 du même mois. S. E. PERCY, Secrétaire.
8 mars—jusq 1er avril—2f pa

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 2 mars 1861.

☞ Avis est par le présent donné que conformément à la 37me section de l'Acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir au gouvernement et administration de ses affaires, approuvé le 23 février 1852—Des propositions cachetées seront reçues, pour la vente à la ville, de bons émis, conformément à l'acte ci-dessus, our la somme de DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS, jusqu'au 5 avril prochain.

Les propositions devront être adressées à O. DE BUYS, Secrétaire, et les dites, et endossées propositions pour la vente de Bons.

Jno. T. MONROE, Maire, ADAM GIFFEN, Trésorier; V. DUPLESSIS, Contrôleur; L. E. FORSTALL, Président.

Comité des Finances des Aldermen:
ADOLPHE DUPRÉ, Président.
Comité des Finances des Assistants-Aldermen:
O. DE BUYS, Secrétaire.
2mars—t1j

Succession de Charles Paterson, décédé.

LE soussigné, curateur, donne avis aux personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre cette succession, de les lui présenter dûment certifiées. Les personnes qui doivent à la dite succession, sont priées de venir payer immédiatement. JH. TROTOT.
13 mars—1m Rue Dryades, No 149, Nlle-Orléans.

BITTER DES ARABES.

DEUX envois successifs de cette incomparable liqueur mettent à même de satisfaire aux nombreuses commandes qui ont été faites. Les effets salutaires de ce cordial ont été suffisamment appréciés par le public, et sa réputation est aujourd'hui tellement bien établie, qu'il serait superflu d'en faire ressortir de nouveau les propriétés.

Dépôt général: F. SANCHO, No 39 Vieille Levée
Succursale: A. CALONGNE, encoignure Royale et du Maine. 26 jan—3m—1re page

Aux consommateurs de Gaz

Compagnie du Gaz de la N. Orléans,

11 janvier 1861.

A PARTIR du 1er janvier courant, le prix du gaz été réduit à quatre piastres par mille pieds cubes.
Par ordre, H. O. J. TISDALE, Trésorier
12 janv

FOULON & BROCARD,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Royale, No 71.

1er janv—3m t1j

Genièvre de Hollande.

15 Pipes Schiedam de J. Melcher, en débarquement du navire [illegible], à vendre par PRATS & COUTURIE, [illegible]

Ticket du Peuple.

1re Cour de District—T. G. HUNT.
2e Cour de District—P. H. MORGAN.
3e Cour de District—P. A. FOUTE.
4e Cour de District—J. W. PRICE.
5e Cour de District—H. D. OGDEN.
6e Cour de District—CHAS. A. TAYLOR.
23mars—au 1er av

NOMINATIONS

Du Parti Américain du Sud.

Première Cour de District—T. W. COLLENS.
Deuxième " " J. BERMUDEZ.
Troisième " " M. A. FOUTE.
Quatrième " " J. W. PRICE.
Cinquième " " J. LIVINGSTON.
Sixième " " R. K. HOWELL.
23mars—au 1er av

NOMINATIONS

Du Jefferson Davis Association.

DAVIS TICKET.

T. G. HUNT—1ère Cour de District.
J. BERMUDEZ—2me Cour de District.
M. A. FOUTE—3me Cour de District.
J. W. PRICE—4me Cour de District.
H. D. OGDEN—5me Cour de District.
R. K. HOWELL—6me Cour de District.
L'homme juste à la place qui lui convient.
L'homme et non le parti.

TICKET LOUISIANAIS.

Candidats à la Magistrature.

1re Cour de District—T. G. HUNT, [illegible] et son intégrité le recommandent à tous les votants de la paroisse d'Orléans.
2me Cour de District—J. BERMUDEZ, Sr.
3me Cour de District—CHS. LEAUMONT.
4me Cour de District—............
5me Cour de District—............
6me Cour de District—............ 20mars

ELECTION DES JUGES.

1er lundi du mois d'Avril.

TICKET DES CITOYENS.

T. WHARTON COLLENS—1ère Cour de District.
T. H. KENNEDY—2me Cour de District.
LOUIS DUVIGNEAUD—3me Cour de District.
J. W. PRICE—4me Cour de District.
H. D. OGDEN—5me Cour de District.
D. AUGUSTIN—6me Cour de District.

Ce ticket sera voté sans distinction de parti par tous ceux qui désirent avoir des juges capables, impartiaux et indépendants. 9mars—2f

JUGES DE DISTRICT.

Première Cour—T. G. HUNT.
Deuxième Cour—P. H. MORGAN.
Troisième Cour—L. DUVIGNEAUD.
Quatrième Cour—J. W. PRICE.
Cinquième Cour—H. D. OGDEN.
Sixième Cour—D. AUGUSTIN.

CANDIDATURE

L'honorable H. B. EGGLESTON, titulaire actuel de la 3me Cour de District, est candidat pour la même place et sera soutenu par
23 mars—au 1er av. PLUSIEURS AMIS.

CHARLES E. MOUNT

☞ Sera soutenu par le peuple pour la place de Juge de la Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans. L'élection a lieu lundi prochain, 1er avril 1861.

Election Judiciaire.

☞ Nous sommes priés d'annoncer Hon. T. G. HUNT comme candidat à la place de JUGE DE LA 1re COUR DE DISTRICT qu'il occupe en ce moment.
11 mars

R. K. HOWELL.

☞ Juge de la Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, est candidat à la même place.

CHARLES A. TAYLOR,

☞ Sera soutenu, comme candidat à la place de Juge de la Sixième Cour de District par
Un grand nombre de Citoyens.

JUGE DE LA TROISIEME COUR DE DISTRICT.

Les amis de M. L. F. SIMONDS ont l'intention de le présenter comme candidat aux élections prochaines de Juge de la Troisième Cour de District.

☞ Le juge VICTOR BURTHE est candidat à la place de juge de la Deuxième Cour de District de la Louisiane, composée des paroisses Plaquemines, St Bernard et Jefferson.

Bureau de la Presse à coton de la Levée.

LE 7 du courant, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende qui sera payé aux actionnaires à partir de mardi 12 du courant.
14mars—12 J. V. CHAFFRY, secrétaire

AVIS.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1861.

☞ Le public est prévenu que la Banque, ayant repris ses ... [illegible] ... Porter Notes dates du 1er ... E. ROUSSEAU, Caissier.
14mars—1f—3j

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle Orléans, 20 mars 1861.

AVIS est donné que l'assemblée des actionnaires de cette Compagnie à lieu au bureau de la Compagnie, rue du Camp, en face de la Place Lafayette LUNDI, 8 Avril 1861 à midi, conformément à la charte.
21mars R. S. CHARLES, Secrétaire.

SUIVANT acte passé ... par devant J. Cuvillier, notaire public, les soussignés ont formé ... société en commandite sous la raison de FERRIER & REIMONENQ pour les affaires de commission en ...
Nouvelle-Orléans, 4 mars 1861.
A. FERRIER, } Associés actifs.
F. REIMONENQ }
PIERRE POUTZ, Associé commanditaire.
4 mars—3t 6 av

Demande de cuisinière.

UNE bonne cuisinière ... s'adresser No ... rue Esplanade. ... 19 mars—1f

L'ART DU DENTISTE.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE,

☞ No 107, rue Royale, vis-à-vis l'Hôtel St Louis,

continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il appelle l'attention de ceux qui ont besoin des services d'un dentiste habile, et dont la réputation est établie, sur les deux inexprimables ... porter les dents artificielles avec confort. En s'adressant à J. A. Casadavant on peut se faire ... remplir les vides, au moyen de la pression atmosphérique, et sans ... des procédés perfectionnés. Il pose un ou plusieurs dents, ou tout un râtelier après extraction ... (il en porte garant) toutes les fonctions des dents naturelles.

Il a inventé une composition chimique qui n'endort pas qu'il applique sur les gencives avant d'extraire les dents. Les gencives se trouvent engourdies, ce qui diminue la douleur.

☞ Consultations en français, espagnol et anglais.
9 jan—M. & J.

Grocerie à Vendre.

Pour cause de Départ.

GROCERIES

LE PROPRIETAIRE de la Grocerie connue sous le nom de P. Blanchet, à l'encoignure des rues Douane et Dauphine se retirant des affaires, offre en vente cet établissement. L'acquéreur pourra s'assurer en outre le bail de la maison, pour cinq ans, ou plus.

La grocerie est bien achalandée et parfaitement approvisionnée de marchandises.

S'adresser sur les lieux. 11 mars—1m

Changement de Local.

L. UTER,

Importateur et marchand de Glaces françaises et allemandes, Cadres de portraits, Gravures teintes et mezzo-tinto, Photographies, Lithographies, Corniches de fenêtres, Embrasses pour rideaux, Glands, Cables, &c., &c.

Autrefois No 77, rue de Chartres, vient de transporter son magasin

RUE ROYALE, No. 49,

Entre Douane et Bienville.

Il annonce respectueusement aux habitants de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un magnifique choix de glaces françaises, gravures au burin et mezzo-tinto, lithographies, &c. comprenant toutes les branches des beaux arts des meilleures maisons de France et d'Allemagne. Ses relations avec les meilleures fabriques du Nord et de l'Europe et son assortiment ... un magasin ... complet de glaces unies et ornées, de corniches et d'ornements de tous genres, ... une variété de sujets ... autre maison faisant le même commerce.
11 mars—1m

MIEL de la Havane, nouvelle récolte, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane 57, entre Chartres et Vieille Levée. 20mars

CONFITURES de la Havane—20 caisses de pâte et de gelée de goyave, au débarquement du steamship Habana et à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane No 57, entre Chartres et Vieille Levée. 20mars

A LOUER,

LE magasin double Nos 164 et 166, rue du Canal, présentement occupé par le "Southern Clothing Manufactory."

Cette propriété présente une façade de 50 pieds à la rue du Canal sur 120 pieds de profondeur et s'étend à l'allée communiquant de la rue Baronne à la rue Poydras.

Possession en sera donnée le 1er octobre prochain.
S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, No 16 et 18, rue St Louis
20 mars

EN débarquement du navire Active, de Bordeaux—30 barriques VIN POUR FAMILLES, à vendre par E. DECHAMPS, No 20, rue St-Louis. 26mars

AD. RINCK,

PEINTRE EN PORTRAITS,

No 7, rue Bourbon.

11déc

Pharmacie à vendre.

Une belle pharmacie située à Matamoros, Mexique. Cet établissement possède une bonne clientèle et occupe la meilleure position de la ville. Le stock vaut de dix à douze mille piastres. Le propriétaire actuel, y ayant fait sa fortune, désire se retirer des affaires. Les conditions seront libérales. Pour de plus amples renseignements s'adresser à la Nouvelle-Orléans à F. Clavel, droguiste, encoignure Remparts et St Philippe, ou au propriétaire, M. Carlos Brayda, à Matamoros, Mexique. 13 mars—1m

EAU-DE-VIE—
30 1/4 pipes Edouard Simon, Cognac 1815
30 1/8 "
30 1/5 " Henry Jacques " 1825
25 1/8 "
25 1/4 " Jean Hiss, 4me preuve
30 1/8 "
A vendre par E. BORDELOIS, 21 rue Conti.
26mars

VINS POUR FAMILLES—
50 barriques vin rouge St Julien
40 " " Cantenac
40 " " Pauillac
30 " " Margaux
12¼ " " Léoville
12 " " Cos Labory
50 " vin blanc Sauterne.
A vendre par E. BORDELOIS, 21 rue Conti.
26mars

CHAMPAGNE PROUCHE FILS & DROUET—50 caisses de 12 bouteilles vin Impérial
40 " 24/2 "
150 paniers 12 " Sillery mousseux
100 " 24/2 "
A vendre par E. BORDELOIS, 21 rue Conti
26 mars—1m

LOUIS, RESTAURATEUR,

Et Pension Bourgeoise,

Enc. du Passage de la Bourse et St-Louis,

L'HONNEUR d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant et qu'il tient

TABLE D'HOTE

A toute heure, et le consommateur pourra y venir à la porte quelle heure; le menu y sera de premier choix.

Il offre aux consommateurs, pour 50 cents.
Un potage, au choix, Légumes,
Poisson, Roti,
Entrée, Salade.
Desserts assortis—Vin compris.

Pension à vingt piastres par mois, service permanent de 7 heures du matin à 8 heures du soir.
[illegible] 1 janv—1. t1j

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier

Steamship Louisiana, Kirby, Lavaca
Steamship Texas, Fowler, Indianola et Galveston
Steamship Orizaba, Place, Lavaca et Brownsville
Navire Andover, Kinney, New York
Barque Alex McNeil, Somers, Havre
Brilliant, Collors, Cardenas
A. Henderson, Thompson, Matanzas
Oceana, Olsen, St Petersburg
Brick Vencedor, Bourdes, Barcelone
Goelette Civility, Wilder, Pensacola
Osceola Garreson, Mobile
Eudora, Richards, Mobile
A C Leverett, Squires, Apalachicola
Desirée pr Mobile
Southron, Hansen, Pensacola
Isaac Toucey, Hanson, rie Rustan
E F Prindall, ——, rie Rustan
Ireland, Terrell, Mobile
West Wind, Glimmons, Pensacola
Steamer City of Memphis, Koontz, Cairo
John Walsh, Cable, Cairo
J C Swon, Jones, St Louis
John Warner, Warner, St Louis
Fanny Bullitt, Smith, Louisville
Diana, Sturgeon, Louisville
Switzerland, Scheneck, Cincinnati
A W Quarrier, Redmond, Riv Blanche

Arrivés hier.

Navire St Charles, Conway, New-York
Gattenburg, Weeks, Havre
Young Eagle, Little, Boston
E A Hall, West, Liverpool
Barque D G Wirtz, Pascoa, New York
Brick Juliet, Sears, Havane
Alerta, Havane
Goelette M Reinhart, Peterson, Philadelphie
Albatross, Peterson, Tampico
Emeline, Davidson, Boston
Adeline, de la côte

☞ Pour les bateaux, voir l'anglais

Au bas du fleuve.

Navire Moses Davenport, Perceval, Boston
W V Moses, Jones, Liverpool
Young Sam, Merryman, Havre
Annie F Schmidt, Minken, Havre
Barque Lenox, Cole, Boston
Goelette H Blackman, Corson, Boston

Steamboats partant aujourd'hui.

RIVIERES

Riv Yazoo—Yazoo, Walker .... 5 P M
Riv Rouge—W Burton, Bassat .... 5 P M
Riv Rouge—De Soto, Beard .... 5 P M
St Louis—Alonzo Child, DeHaven .... 5 P M
Riv Ouachita—Twilight, Scott .... 5 P M
Vicksburg—Gen Quitman, White .... 5 P M
Attakapas—T D Hine, Muggan .... 5 P M

RAIL ROAD PONTCHARTRAIN

Mobile—Bateau de la malle .... 5 P M
Covington—Arrow, Hoffman .... 10 A M
Ocean Springs—Creole, Walker .... 5 A M

POUR ST LOUIS—Le joli bateau à vapeur ALONZO CHILD partira positivement à 5 heures ce soir pour St Louis et tous les points intermédiaires et prendra du fret et des passagers à prix réduit des propriétaires. Nous recommandons l'Alonzo Child aux ... voyageurs et aux hommes de commerce, comme digne de confiance sous tous les rapports.

POUR LES ATTAKAPAS—Le bateau à vapeur extraordinaire T. D. HINE, capitaine D. R. Muggan, partira régulièrement ce soir pour les Attakapas. Outre ... M. J. J. Atkinson au bureau.

POUR VICKSBURG—Le beau et magnifique bateau à vapeur GEN. J. A. QUITMAN, capitaine J. M. White, partira à 5 heures ce soir pour Vicksburg et les points intermédiaires. Outre ... M. Samuel Ayres au bureau.

POUR SHREVEPORT—Le De Soto ... le paquebot régulier DE SOTO partira pour tous les points sur la Rivière Rouge sous le commandement du capitaine H. H. Beard. Le capitaine George R. Remet, bien connu pour son affabilité, dirige les affaires du bureau. Nous recommandons le De Soto à nos hommes d'affaires et aux passagers.

Académie de Musique,

Rue St-Charles

SPALDING & ROGERS .... Propriétaires
C. G. CHESLEY ..... régisseur ... R. CALDER, trésorier

DERNIÈRE SEMAINE DES ZOUAVES

Une des cinq dernières représentations des ZOUAVES à la Nlle Orléans.

LE CHEF D'ŒUVRE—Prise de Malakoff, ... de l'Est ... grand spectacle militaire en trois scènes et tableaux. Manœuvres par trente Zouaves.

Exécution du ministère à l'arrivée des Zouaves au village de LARBECK, sur les hauteurs de la TCHERNAIA—Les Zouaves dans les tranchées—Combat ... ZOUAVES et RUSSES—ZOUAVES en Vivandières. Exposition et destruction de la TOUR MALAKOFF. Attaque des ... par MM. ... Ils ont le ... parfaits pour la présentation de ce grand spectacle militaire.

Nouveau Vaudeville

La chambre à deux lits.

Le spectacle commencera par le Vaudeville ... LA PRISE DE MALAKOFF.

SAMOUSSIN—Bénéfice du Zouave Frederick ... M. Philippe ... M. Carrier ...

☞ SAMEDI Matinée. Le grand spectacle militaire de la PRISE DE MALAKOFF et du vaudeville ...

☞ Les portes seront ouvertes à 7 heures. Le spectacle commencera à 7 heures et demie précises.

EDWARD S. AUDLER,

ENCANTEUR

Passage de la Bourse, No. 83,

INFORME ses amis et le public qu'il a ouvert au ... de l'avenir, à ... des encans et spécialement ... la vente de ... les terrains et propriétés ... M. BARNETT ... aux parties intéressées ...

Changement de local.

RUE ... MAGASINS ... 25 mars

Banque d'Amérique.

Nlle Orléans, 26 mars 1861.

CETTE Banque sera fermée le 29 du courant, Vendredi-Saint. Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés la veille, et ce même jour ...
27 mars—2f ... caissier

Banque de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 26 mars 1861.

CETTE Banque sera fermée le 29 du courant, Vendredi-Saint. Toutes les obligations ... ce jour-là devront être payées la veille.
27 mars—2f AUG. MONTREUIL, caissier

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nlle Orléans, 26 mars 1861.

CETTE Banque sera fermée le 29 du courant, Vendredi-Saint. Les billets et les comptes échéant ... le jeudi ... [illegible]
27 mars E. ROUSSEAU, caissier

FOIRE.

UNE FOIRE au profit de l'asile des veuves et des orphelins ... commencera LUNDI 1er avril ... dans la salle de la ... [illegible]

L'asile est situé ... rue de la Harpe entre Prieur et Johnson ... Royale à Pascagoula ... 27mars—

ON demande une française comme FEMME DE CHAMBRE. [illegible] No ... Avenue Washington entre Camp et ... 27mars—2f

A LOUER.

UNE famille ... pourrait fournir les meilleures références, parlant anglais et français, demeurant dans une belle chambre ... premier étage ... S'adresser 274 rue du Camp.

A la même adresse un jeune homme parlant l'anglais et le français désire trouver de l'emploi dans un bureau ... 27mars—1f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands

Nouvelle-Orléans, 12 mars 1861

☞ Avis est par les présentes donné que l'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu au bureau de la Compagnie, rue du Canal, No ... lundi 1er avril prochain de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
CH. LE SASSIER, Secrétaire.
12mars—2 av

Fabrique de l'Eglise St Louis de la Nlle-Orléans.

AVIS D'ELECTION.

LES propriétaires des Bancs de la susdite église sont par le présent notifiés qu'une élection de deux marguilliers sera tenue au presbytère le lundi 1er avril prochain, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M. conformément au statut de la charte d'incorporation de l'Eglise St Louis, approuvé le 17 mars 1859.
18 mars, 20, 21, 23, 25, 27, 28, 30 et 1 av ANT DUBUC, Secrétaire

UN jeune homme français, que recommande une longue expérience dans les affaires, en France, demande un emploi, soit de teneur de livres, soit de vendeur français, dans une maison de commerce. Désirant sortout une occupation permanente, il ne sera pas difficile pour les appointements. Il donnera les références désirables. S'adresser au bureau du journal l'*Abeille*, aux initiales C. H. 22 mars

AVIS.

LOUIS JOSEPH HARMAND, fils de Jean François Harmand décédé le 16 courant, est prié de se rendre chez le soussigné, rue Bourbon, No 55, pour affaire qui le concerne.
22mars—6t J. BONTEMPS

A VENDRE,

Une excellente résidence sur le bord de la mer.

A VENDRE, à la Baie St Louis, la propriété de Mme veuve Zénon Cavelier, ayant 56 pieds de face sur 40 arpents de profondeur. La maison est très agréable, elle est meublée ... et peut recevoir une grande famille. Il y a des dépendances, un puits, &c., &c.

On peut visiter la propriété en tout temps. Il y a un jardinier sur les lieux.

Conditions—$4,500; un tiers comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec intérêt. S'adresser à Mme CAVELIER, rue des Remparts, No 265, ou à B. FALLON, courtier, Rue Gravier, No 122, près l'encoignure Carondelet.
21mars—1m.

Le magnifique étalon JOHN G. ROBINSON sera, pendant la saison, à l'Ecole d'équitation de la rue du Bassin, entre Poydras et Perdido. Il est d'une belle couleur ... et marqué de blanc ... pèse 1100 livres ... est ... demi frère des célèbres trotteurs lone George M. Patchen et Jupiter.

Sa GENEALOGIE—John G. Robinson est né le 5 juin 1853; il provient de l'étalon Cassius M. Clay et de la célèbre trotteuse Gipsey. Cassius M. Clay provient de Henry Clay et la mère de ... Andrew Jackson et de ... Young Bashaw ... de Grand Bashaw importé; la mère d'Andrew Jackson provenait de Why-Not et Why Not de Old Messenger; la grand'mère d'Andrew Jackson provenait de Old Messenger. La célèbre trotteuse Gipsey a été élevée par MM. Jones, à Long Island, N. Y., elle provenait d'Abdallah qui provenait de Mambrino et de Sophonisba. Mambrino provenait de Messenger et Gipsey est la mère de l'étalon trotteur Jupiter.

Conditions, $25 payables d'avance. 18 mars 1m.

Avis.

LE Dr CHASTANT a transféré son office et son domicile, rue Baronne, No 22, entre les rues Canal et Commune.

Heures de consultations, de 1 h. à 3 h. P. M.

12 mars—1m

ERNEST TURPIN.

Confiseur en gros et en détail,

Rue Vieille Levée, No 93,

Nouvelle Orléans.

FABRICANT de pastilles de gomme, pâte de jujube, dragées et toutes espèces de candis et de sirops à la vapeur. 16mars—1m—1re p.

MAISON DE SANTÉ

Et Traitement d'après les nouvelles Méthodes de Paris.

LE Dr PRAX reçoit des malades moyennant une rétribution modérée, dans sa maison de santé, rue des Ursulines No 57.

Consultations tous les jours de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
26 fév—1m 1ère p.

CIGARES de la Havane—[illegible] en débarquement du brick Mayo, ... des différentes marques, telles que Regalia Londres, Regalia Britannica, Garibaldi, Media Regalia, Cazadores, Regalia Reina, ... de Vuelta Abajo, ... à vendre par DUMAS & MARION, [illegible]